|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
|  | Nations Unies | ECE/TRANS/WP.29/1123 | |
| _unlogo | **Conseil économique et social** | | Distr. générale  13 juillet 2016  Français  Original : anglais |

**Commission économique pour l’Europe**

Comité des transports intérieurs

**Forum mondial de l’harmonisation des Règlements   
concernant les véhicules**

**169e session**

Genève, 21-24 juin 2016

Rapports

Du Forum mondial de l’harmonisation des Règlements concernant les véhicules sur sa 169e session

Du Comité d’administration de l’Accord de 1958   
sur sa soixante-troisième session

Du Comité exécutif de l’Accord de 1998   
sur sa quarante-septième session

Du Comité d’administration de l’Accord de 1997   
sur sa neuvième session

Table des matières

*Paragraphes Page*

A. Forum mondial de l’harmonisation des Règlements concernant les véhicules

I. Participation 1 7

II. Déclarations liminaires 2–8 7

III. Adoption de l’ordre du jour (point 1 de l’ordre du jour) 9–10 9

IV. Coordination et organisation des travaux (point 2 de l’ordre du jour) 11–23 9

A. Rapport de la session du Comité de gestion pour la coordination des travaux   
(WP.29/AC.2) (point 2.1 de l’ordre du jour) 11–18 9

B. Programme de travail et liste des documents (point 2.2 de l’ordre du jour) 19–20 10

C. Systèmes de transport intelligents (point 2.3 de l’ordre du jour) 21–23 10

V. Examen des rapports des groupes de travail subsidiaires du WP.29   
(point 3 de l’ordre du jour) 24–42 11

A. Groupe de travail de la sécurité passive (GRSP) (cinquante-huitième session,   
8-11 décembre 2015) (point 3.1 de l’ordre du jour) 24 11

B. Groupe de travail de la pollution et de l’énergie (GRPE)   
(soixante‑douzième session, 12-15 janvier 2016)   
(point 3.2 de l’ordre du jour) 25 11

C. Groupe de travail du bruit (GRB) (soixante-troisième session,   
16‑18 février 2016) (point 3.3 de l’ordre du jour) 26 11

D. Groupe de travail en matière de roulement et de freinage (GRRF)   
(quatre-vingt-unième session, 1er-5 février 2016)   
(point 3.4 de l’ordre du jour) 27 11

E. Faits marquants des dernières sessions (point 3.5 de l’ordre du jour) 28–42 11

1. Groupe de travail de l’éclairage et de la signalisation lumineuse   
(GRE) (soixante‑quinzième session, 5-8 avril 2016)   
(point 3.5.1 de l’ordre du jour) 28–30 11

2. Groupe de travail des dispositions générales de sécurité (GRSG)   
(110e session, 26-29 avril 2016) (point 3.5.2 de l’ordre du jour) 31–32 12

3. Groupe de travail de la sécurité passive (GRSP) (cinquante-neuvième   
session, 9-13 mai 2016) (point 3.5.3 de l’ordre du jour) 33–34 12

4. Groupe de travail de la pollution et de l’énergie (GRPE)   
(soixante-treizième session, 7-10 juin 2016)   
(point 3.5.4 de l’ordre du jour) 35–42 13

VI. Accord de 1958 (point 4 de l’ordre du jour) 43–65 14

A. État de l’Accord et des Règlements y annexés (point 4.1 de l’ordre du jour) 43 14

B. Orientations demandées par les Groupes de travail à propos de questions   
relatives aux Règlements annexés à l’Accord de 1958   
(point 4.2 de l’ordre du jour) 44 14

Reproduction de normes privées et renvois à celles-ci dans les Règlements,   
les Règlements techniques mondiaux et les Règles de l’ONU (point 4.2.1   
de l’ordre du jour) 45 14

C. Mise au point d’une homologation de type internationale de l’ensemble   
du véhicule (IWVTA) (point 4.3 de l’ordre du jour) 46–47 15

D. Examen d’amendements à l’Accord de 1958 (point 4.4 de l’ordre du jour) 48–49 15

E. Élaboration d’une base de données électronique pour l’échange   
de renseignements sur les homologations de type (DETA)   
(point 4.5 de l’ordre du jour) 50–52 15

F. Examen de projets d’amendements à des Règlements existants, soumis   
par le GRSP (point 4.6 de l’ordre du jour) 53 16

G. Examen de projets d’amendements à des Règlements existants, soumis   
par le GRPE (point 4.7 de l’ordre du jour) 54–55 16

H. Examen de projets d’amendements à des Règlements existants, soumis   
par le GRB (point 4.8 de l’ordre du jour) 56 16

I. Examen de projets d’amendements à des Règlements existants, soumis   
par le GRRF (point 4.9 de l’ordre du jour) 57–59 16

J. Examen de projets d’amendements à des Règlements existants, soumis   
par le GRSG (point 4.10 de l’ordre du jour) 60 17

K. Examen de projets de rectificatifs à des Règlements existants, soumis   
par le GRRF (point 4.11 de l’ordre du jour) 61 17

L. Examen d’éventuels projets de rectificatifs à des Règlements existants,   
soumis par le secrétariat (point 4.12 de l’ordre du jour) 62 17

M. Examen de propositions d’amendements en suspens à des Règlements   
existants, soumises par les groupes de travail subsidiaires du Forum mondial   
(point 4.13 de l’ordre du jour) 63 17

N. Examen de propositions de nouveaux Règlements, soumises par les groupes   
de travail subsidiaires du Forum mondial (point 4.14 de l’ordre du jour) 64 17

O. Propositions d’amendements en suspens à des Règlements existants,   
soumises par les groupes de travail subsidiaires du Forum mondial   
(point 4.15 de l’ordre du jour) 65 17

VII. Accord de 1998 (point 5 de l’ordre du jour) 66–67 18

État de l’Accord, y compris l’application de son paragraphe 7.1   
(point 5.1 de l’ordre du jour) 66–67 18

VIII. Échange de vues sur les procédures législatives nationales ou régionales   
et sur la transposition des Règlements et des RTM existants dans la législation   
nationale ou régionale (point 6 de l’ordre du jour) 68-68 *bis* 18

IX. Accord de 1997 (Contrôle technique périodique) (point 7 de l’ordre du jour) 69–83 19

A. État de l’Accord (point 7.1 de l’ordre du jour) 69–71 19

B. Mise à jour des Règles de l’ONU nos 1 et 2 (point 7.2 de l’ordre du jour) 72–77 19

C. Élaboration de prescriptions applicables au matériel d’essai,   
aux qualifications et à la formation des inspecteurs et à la supervision   
des centres d’essai (point 7.3 de l’ordre du jour) 78–83 20

X. Questions diverses (point 8 de l’ordre du jour) 84–98 20

A. Échange d’informations sur les mesures appliquées en cas de défaut   
et de non-conformité, notamment les systèmes de rappel   
(point 8.1 de l’ordre du jour) 84–85 20

B. Cohérence entre les dispositions de la Convention de Vienne de 1968   
et les dispositions techniques concernant les véhicules contenues   
dans les Règlements et les RTM découlant respectivement des Accords   
de 1958 et de 1998 (point 8.2 de l’ordre du jour) 86–87 21

C. Proposition d’amendements à la Résolution d’ensemble sur la construction   
des véhicules (R.E.3) (point 8.3 de l’ordre du jour) 88 21

D. Véhicules autonomes (point 8.4 de l’ordre du jour) 89 21

E. Documents destinés à la publication (point 8.5 de l’ordre du jour) 90–91 22

F. Autres questions (point 8.6 de l’ordre du jour) 92–97 22

G. Hommages 98 23

XI. Adoption du rapport (point 9 de l’ordre du jour) 99 23

B. Comité d’administration de l’Accord de 1958 (AC.1)

XII. Constitution du Comité (point 10 de l’ordre du jour) 100–101 23

XIII. Propositions d’amendements et de rectificatifs à des Règlements existants   
et de nouveaux Règlements − vote de l’AC.1 (point 11 de l’ordre du jour) 102 23

C. Comité exécutif de l’Accord de 1998 (AC.3)

XIV. Constitution du Comité exécutif AC.3 (point 12 de l’ordre du jour) 103 26

XV. Suivi de la mise en œuvre de l’Accord de 1998 : Rapports des Parties contractantes   
sur la transposition des RTM et de leurs amendements dans la législation nationale   
ou régionale (point 13 de l’ordre du jour) 104 26

XVI. Examen et vote par l’AC.3 de projets de RTM et/ou de projets d’amendements   
à des RTM existants et de Résolutions spéciales (point 14 de l’ordre du jour) 105–113 26

A. Proposition de nouveau RTM sur la procédure de mesure applicable   
aux véhicules à deux ou trois roues équipés d’un moteur à combustion interne   
en ce qui concerne les gaz de carter et les émissions par évaporation   
(point 14.1 de l’ordre du jour) 106 27

B. Proposition d’amendement 1 au RTM no 15 (Procédure d’essai mondiale   
harmonisée pour les voitures particulières et véhicules utilitaires légers   
(WLTP) (point 14.2 de l’ordre du jour) 107 27

C. Proposition d’amendement 1 au RTM no 16 (Pneumatiques)   
(point 14.3 de l’ordre du jour) 108 27

D. Proposition de Résolution spéciale no 2 (S.R.2)   
(point 14.4 de l’ordre du jour) 109–113 27

XVII. Examen des éventuels Règlements techniques à inclure dans le Recueil des RTM   
admissibles (point 15 de l’ordre du jour) 114 28

XVIII. Orientations, adoptées par consensus, concernant les éventuels éléments de projets   
de RTM qui n’ont pas été réglés par les groupes de travail subsidiaires   
du Forum mondial (point 16 de l’ordre du jour) 115 28

XIX. État d’avancement de l’élaboration de nouveaux RTM et d’amendements   
à des RTM existants (point 17 de l’ordre du jour) 116–127 28

A. RTM no 1 (Serrures et organes de fixation des portes)   
(point 17.1 de l’ordre du jour) 116 28

B. RTM no 2 (Cycle d’essai mondial harmonisé de mesure des émissions   
des motocycles (WMTC)) (point 17.2 de l’ordre du jour) 117 29

C. RTM no 3 (Freinage des motocycles) (point 17.3 de l’ordre du jour) 118 29

D. RTM no 6 (Vitrages de sécurité) (point 17.4 de l’ordre du jour) 119 29

E. RTM no 7 (Appuie-tête) (point 17.5 de l’ordre du jour) 120 29

F. RTM no 9 (Sécurité des piétons) (point 17.6 de l’ordre du jour) 121–122 30

G. RTM no 15 (Procédure d’essai mondiale harmonisée pour les voitures   
particulières et véhicules utilitaires légers (WLTP) − phase 2)   
(point 17.7 de l’ordre du jour) 123–124 30

H. RTM no 16 (Pneumatiques) (point 17.8 de l’ordre du jour) 125 30

I. Projet de RTM sur la sécurité des véhicules électriques   
(point 17.9 de l’ordre du jour) 126 30

J. Projet de RTM sur les véhicules à moteur silencieux   
(point 17.10 de l’ordre du jour) 127 31

XX. Questions sur lesquelles un échange de vues et de données devrait s’engager   
ou se poursuivre (point 18 de l’ordre du jour) 128–134 31

A. Compatibilité entre véhicules en cas de choc (point 18.1 de l’ordre du jour) 128 31

B. Systèmes de transport intelligents (point 18.2 de l’ordre du jour) 129 31

C. Harmonisation des dispositions relatives aux chocs latéraux   
(point 18.3 de l’ordre du jour) 130 31

D. Véhicules électriques et environnement (point 18.4 de l’ordre du jour) 131 31

E. Caractéristiques de la machine 3-D H (point 18.5 de l’ordre du jour) 132 32

F. Véhicules à hydrogène à pile à combustible (HFCV) (RTM no 13) − Phase 2   
(point 18.6 de l’ordre du jour) 133 32

G. Nouvelles technologies n’ayant pas encore fait l’objet d’un règlement   
(point 18.7 de l’ordre du jour) 134 32

XXI. Éventuelles propositions d’élaboration de nouveaux RTM et d’amendements   
à des RTM existants, non traitées au titre du point 17   
(point 19 de l’ordre du jour) 135 33

XXII. Échange d’informations sur les nouvelles priorités à inclure dans le programme   
de travail (point 20 de l’ordre du jour) 136–138 33

XXIII. Questions diverses (point 21 de l’ordre du jour) 139 33

D. Comité d’administration de l’Accord de 1997 (AC.4)

XXIV. Constitution du Comité AC.4 et élection du Bureau pour 2016   
(point 22 de l’ordre du jour) 140 33

XXV. Amendements aux Règles de l’ONU nos 1 et 2 (point 23 de l’ordre du jour) 141 34

XXVI. Élaboration de prescriptions applicables au matériel d’essai, aux qualifications   
et à la formation des inspecteurs et à la surveillance des centres d’essai   
(point 24 de l’ordre du jour) 142 34

XXVII. Questions diverses (point 25 de l’ordre du jour) 143 34

Annexes

I. Liste des documents sans cote (WP.29-169-…) distribués lors de la 169e session 35

II. État de l’Accord de 1998, du Registre mondial et du Recueil de règlements admissibles 37

III. Calendrier des réunions du Forum mondial (WP.29) et de ses organes subsidiaires et comités   
pour l’année 2017 (à confirmer par les services de conférence) 41

I. Participation

1. Le Forum mondial de l’harmonisation des Règlements concernant les véhicules (WP.29) a tenu sa 169e session du 21 au 24 juin 2016, sous la présidence de M. A. Erario (Italie). Les pays suivants y étaient représentés, conformément à l’alinéa a de l’article premier du Règlement intérieur du WP.29 (TRANS/WP.29/690 et ECE/TRANS/WP.29/690/Amend.1 et Amend.2) : Afrique du Sud, Allemagne, Australie, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Canada, Chine, Espagne, États-Unis d’Amérique, Fédération de Russie, Finlande, France, Géorgie, Hongrie, Inde, Italie, Japon, Kazakhstan, Luxembourg, Malaisie, Norvège, Pologne, Portugal, République de Corée, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d’Irlande du Nord, Saint-Marin, Slovaquie, Suisse, Thaïlande, Turquie et Viet Nam. L’Union européenne était aussi représentée. Les organisations intergouvernementales suivantes étaient représentées : Forum international des transports de l’Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et Union internationale des télécommunications (UIT). Les organisations non gouvernementales ci-après étaient également représentées : Association européenne des fournisseurs de l’automobile (CLEPA/MEMA/JAPIA)[[1]](#footnote-2), Association for Emissions Control by Catalyst (AECC), Association internationale des constructeurs de motocycles (IMMA), Comité international de l’inspection technique automobile (CITA), Fondation pour l’automobile et la société (de la Fédération internationale de l’automobile (FIA)), Groupe de travail Bruxelles 1952 (GTB), Organisation internationale des constructeurs d’automobiles (OICA), Organisation technique européenne du pneumatique et de la jante (ETRTO), Programme mondial d’évaluation des nouveaux modèles d’automobiles (Global NCAP) et Recreation Vehicle Industry Association (RVIA).

II. Déclarations liminaires

*Document*: Document informel WP.29-169-15.

1. Le Vice-Président du Forum mondial, M. Erario, a souhaité la bienvenue aux représentants et a présenté les personnes qui s’apprêtaient à faire des déclarations liminaires, à savoir S. E. M. Marco Arzilli, Ministre de l’industrie, de l’artisanat, du commerce, des transports et de la recherche de Saint-Marin, et M. Yongseog Kim, Directeur général du Bureau des transports automobiles au Ministère de l’aménagement foncier, des infrastructures et des transports de la République de Corée. Le Vice-Président a signalé l’absence du Président du Forum mondial, M. Kisulenko, pour raisons médicales, et a ajouté que, conformément au Règlement intérieur du WP.29, il présiderait la 169e session.
2. Dans sa déclaration liminaire, S. E. M. Marco Arzilli a dit que Saint-Marin était honoré et heureux de faire partie de la communauté des Nations Unies et de participer au Forum mondial de l’harmonisation des Règlements concernant les véhicules (WP.29) de la Commission économique pour l’Europe. Il a rappelé que Saint-Marin avait 1 715 ans d’histoire, ce qui en faisait la plus ancienne république au monde, et a souligné que celle-ci était prête à relever son nouveau défi en ayant à l’esprit la grande responsabilité découlant des accords de la CEE dans le domaine considéré. M. Arzilli a insisté sur le fait que Saint‑Marin souhaitait s’acquitter de cette responsabilité en témoignant une attention constante et en faisant régulièrement part des faits nouveaux, et que sa contribution aux travaux internationaux serait toujours fondée sur cet engagement. Enfin, M. Arzilli a fait remarquer que son pays serait entièrement disposé à discuter et à collaborer avec chaque pays membre de la CEE, et qu’il appuierait avec énergie et dévouement le Programme des Nations Unies pour la sécurité routière, ainsi que toutes les initiatives liées à la protection de l’environnement, à la viabilité des transports et au renforcement de la sécurité des véhicules.
3. Le Directeur général du Bureau des transports automobiles au Ministère de l’aménagement foncier, des infrastructures et des transports de la République de Corée, M. Yongseog Kim, a dit que la République de Corée avait pris part activement à l’élaboration et à la modification des Règlements et des Règlements techniques mondiaux de l’ONU dans le cadre des activités du WP.29. Il a également souligné qu’elle était Vice‑Présidente des sessions du GRSP depuis 2013 et qu’elle présidait deux groupes de travail informels chargés respectivement de la qualité de l’air intérieur des véhicules et des vitrages de toit panoramique.
4. M. Yongseog Kim a fait remarquer que la République de Corée avait suggéré, à la réunion de décembre 2014 des experts du GRSP, d’étendre l’application des dispositifs d’avertissement pour ceintures de sécurité à tous les sièges, en plus du siège du conducteur. Cette suggestion, appuyée par les efforts concertés de la France, du Japon et de la Commission européenne, avait débouché sur un accord à la réunion de mai 2016 du GRSP et sur une proposition à soumettre à la session de novembre 2016 du WP.29. M. Yongseog Kim a en outre rappelé au WP.29 que son pays demanderait l’autorisation d’élaborer un amendement au RTM no 9 de l’ONU concernant les méthodes d’évaluation d’un dispositif actif de protection des piétons durant la session actuelle du Comité d’administration de l’Accord de 1998 (AC.3), et il a invité les représentants à apporter leur soutien à cette initiative. Il a aussi indiqué que son pays avait l’intention de participer activement à l’élaboration de la deuxième phase du RTM sur les véhicules à hydrogène à pile à combustible.
5. M. Yongseog Kim a informé le WP.29 que la République de Corée suivait les évolutions dans le domaine de l’élaboration de normes internationales pour les véhicules autonomes et les progrès techniques au sein du groupe de travail informel des systèmes de transport intelligents et de la conduite automatisée, et qu’elle participait activement aux travaux de ce groupe. Il a ajouté que son gouvernement avait établi un plan de commercialisation des véhicules autonomes au cours du premier semestre 2015, afin de soutenir la vente de ces véhicules et la mise au point des techniques et normes appropriées.
6. Conformément à ce plan, le Gouvernement coréen doit mener des activités dans divers domaines tels que la recherche et le développement pour les véhicules autonomes et les technologies correspondantes, le renforcement des cadres juridiques permettant d’effectuer des essais de conduite des véhicules et l’amélioration des infrastructures de communication et des cartes numériques. M. Yongseog Kim a fait remarquer que la République de Corée était bien consciente que les activités visant à renforcer la sécurité des véhicules étaient menées sur la base d’échanges de vues et d’un consensus international au sein du WP.29, le plus prestigieux forum international dans le secteur de l’automobile.
7. M. Yongseog Kim a fait observer enfin que son pays était disposé à contribuer à l’amélioration des normes internationales applicables aux véhicules autonomes. En sa qualité de Directeur général du Bureau des transports automobiles du Ministère de l’aménagement foncier, des infrastructures et des transports, organe chargé de la sécurité des véhicules à moteur et des systèmes et politiques nationaux appropriés, il a indiqué que son pays était prêt à s’investir davantage dans divers travaux en cours au sein du WP.29 et à bénéficier d’une coopération et d’un appui dans cette démarche.

III. Adoption de l’ordre du jour (point 1 de l’ordre du jour)

*Documents*: ECE/TRANS/WP.29/1122 et Add.1   
Document informel WP.29-169-12.

1. L’ordre du jour provisoire annoté de la session a été adopté sans modifications.
2. La liste des documents sans cote est reproduite à l’annexe I du présent rapport.

IV. Coordination et organisation des travaux   
(point 2 de l’ordre du jour)

A. Rapport de la session du Comité de gestion pour la coordination des travaux (WP.29/AC.2) (point 2.1 de l’ordre du jour)

1. La 121e session du Comité de gestion pour la coordination des travaux (WP.29/AC.2) s’est tenue le 20 juin 2016, sous la présidence de M. A. Erario (Italie). Étaient présents, conformément à l’article 29 du mandat et du Règlement intérieur du WP.29 (TRANS/WP.29/690 et Amend.1 et 2), les Présidents du GRB (France), du GRE (Belgique), du GRSP (États-Unis d’Amérique), du GRRF (Royaume-Uni), du GRSG (Italie) et du Comité exécutif (AC.3) de l’Accord de 1998 (Royaume-Uni), les représentants de l’Allemagne, de la Belgique, des États-Unis d’Amérique, du Japon, de la République de Corée et de l’Union européenne, et les Vice-Présidents du WP.29 (Italie), du GRPE (Inde) et du GRSP (République de Corée).
2. Le WP.29/AC.2 a examiné et adopté le projet d’ordre du jour de la 169e session du Forum mondial. Il a recommandé que le Comité d’administration de l’Accord de 1997 (AC.4) ne se réunisse pas. Le WP.29/AC.2 a en outre examiné le projet d’ordre du jour de la 170e session du Forum mondial, programmée pour se tenir à Genève du 15 au 18 novembre 2016.
3. Le secrétariat a informé l’AC.2 des conséquences de la compression de postes sur les services fournis au WP.29, à savoir : i) la cessation d’une partie des activités de compilation des Règlements et des Résolutions de l’ONU concernant les véhicules ; ii) la mise à jour du document sur l’état de l’Accord de 1958 avant chaque session du WP.29 uniquement ; et iii) le téléchargement sur le site Web des versions finales des nouveaux règlements et des amendements aux règlements existants en anglais seulement.
4. L’AC.2 a approuvé la proposition des États-Unis d’Amérique, du Japon et de l’Union européenne relative aux initiatives que le secrétariat pourrait prendre pour accroître la transparence dans les activités du Forum mondial, à savoir : a) faciliter la participation des parties intéressées en fournissant les informations pertinentes sur le site Web à l’intention des particuliers et des organisations non gouvernementales ; b) proposer des améliorations du site Web, notamment en ajoutant une rubrique Questions-réponses, la description des processus réglementaires et des titres se rapportant aux principaux sujets tels que les véhicules électriques, la conduite automatisée ou les systèmes de transport intelligents ; c) améliorer la qualité des minutes des groupes de travail informels en établissant un modèle de rapport uniformisé ; d) introduire dès le début dans le mandat de l’organe élaborant un projet de RTM l’objectif consistant à exposer l’argumentation et la justification techniques du projet ; e) envisager la possibilité de consulter les parties intéressées avant d’établir un RTM ; et f) définir le programme de travail et les priorités de ce programme de façon plus stratégique et inclusive.
5. Le représentant du Japon a rendu compte des progrès accomplis par le groupe de travail informel de l’homologation de type internationale de l’ensemble du véhicule (IWVTA), notamment l’avancement et les principaux résultats du programme d’essais préalables, la liste des Règlements de l’ONU pouvant être considérés dans le cadre de l’homologation IWVTA et le document des questions et réponses.
6. Le WP.29/AC.2 s’est penché sur les manières de rationaliser le déroulement des travaux de la session et a pensé à désigner par « points A » (« A-points ») les propositions d’amendements qui pourraient être communiquées immédiatement à l’AC.1 en vue de gagner du temps pour les débats de fond.
7. Après examen, l’AC.2 a finalement décidé de poursuivre le débat général sur les performances des systèmes automobiles dans des conditions autres que celles des essais d’homologation de type ou d’autocertification, sur la base du document WP.29-169-13.
8. Le secrétariat a rappelé aux groupes de travail qu’ils devaient l’informer chaque fois qu’ils utilisaient une nouvelle abréviation dans leurs documents.

B. Programme de travail et liste des documents (point 2.2 de l’ordre du jour)

*Documents*: ECE/TRANS/WP.29/2016/1/Rev.1   
Documents informels WP.29-169-01 et WP.29-169-02.

1. Le Forum mondial a pris note de la version révisée du programme de travail et de la liste des documents (ECE/TRANS/WP.29/2016/1/Rev.1). Le secrétariat a présenté la liste des groupes de travail officiels et informels et de leurs présidents (sur la base du document WP.29-169-01), ainsi que le projet de calendrier des réunions du WP.29, des groupes de travail et des comités pour 2017 (sur la base du document WP.29-169-02). Le Forum mondial a pris note du document WP.29-169-01, contenant la liste des groupes de travail et des présidents pour le WP.29 et ses organes subsidiaires, ainsi que du document WP.29‑169-02, contenant le calendrier des réunions.
2. Le secrétariat a été invité à déplacer la session de mars 2017 du Forum mondial aux dates du 14 au 17 mars (voir l’annexe III) de façon à éviter qu’elle se tienne en même temps que les journées de la presse du Salon de l’automobile de Genève (7 et 8 mars 2017).

C. Systèmes de transport intelligents (point 2.3 de l’ordre du jour)

1. Les représentants du Japon et du Royaume-Uni, Coprésidents du groupe de travail informel des systèmes de transport intelligents (STI), ont présenté un rapport sur les activités de leur groupe. Celui-ci s’était réuni le mercredi 22 juin 2016 de 14 h 30 à 17 h 15. Ce changement de programme avait été bien accueilli dans le principe, mais le WP.29 avait été prié d’envisager de rationaliser ses travaux afin d’allouer davantage de temps aux débats sur les systèmes de transport intelligents et les véhicules automatisés. À la suite du rapport présenté par le représentant de la Finlande, Ambassadeur du groupe de travail informel des systèmes de transport intelligents et de la conduite automatisée (ITS/AD) et du groupe informel d’experts de la conduite autonome du WP.1, le groupe avait achevé ses débats sur les directives relatives aux mesures de sécurité informatique et de protection des données, lesquelles devaient être présentées au WP.29 à sa session de novembre 2016.
2. Le groupe de travail informel avait poursuivi ses débats sur la proposition relative aux définitions des niveaux d’automatisation.
3. Les représentants présents à la réunion du groupe de travail informel avaient décidé de se retrouver à Genève le 19 septembre 2016, avant la session du GRRF.

V. Examen des rapports des groupes de travail subsidiaires du WP.29 (point 3 de l’ordre du jour)

A. Groupe de travail de la sécurité passive (GRSP) (cinquante-huitième session, 8-11 décembre 2015) (point 3.1 de l’ordre du jour)

*Document*: ECE/TRANS/WP.29/GRSP/58.

1. Le Forum mondial a rappelé le rapport présenté oralement par le Président du GRSP lors de la 168e session (ECE/TRANS/WP.29/1120, par. 25 à 28) et a approuvé ce rapport.

B. Groupe de travail de la pollution et de l’énergie (GRPE) (soixante‑douzième session, 12-15 janvier 2016)   
(point 3.2 de l’ordre du jour)

*Document*: ECE/TRANS/WP.29/GRPE/72 et Add.1 à 3.

1. Le Forum mondial a rappelé le rapport présenté oralement par le Président du GRPE lors de la 168e session (ECE/TRANS/WP.29/1120, par. 29) et a approuvé ce rapport avec ses additifs 1, 2 et 3.

C. Groupe de travail du bruit (GRB) (soixante-troisième session, 16‑18 février 2016) (point 3.3 de l’ordre du jour)

*Document* : ECE/TRANS/WP.29/GRB/61.

1. Le Forum mondial a rappelé le rapport présenté oralement par le Président du GRB lors de la 168e session (ECE/TRANS/WP.29/1120, par. 30 à 33) et a approuvé ce rapport.

D. Groupe de travail en matière de roulement et de freinage (GRRF) (quatre-vingt-unième session, 1er-5 février 2016)   
(point 3.4 de l’ordre du jour)

*Document*: ECE/TRANS/WP.29/GRRF/81.

1. Le Forum mondial a rappelé le rapport présenté oralement par le Président du GRRF lors de la 168e session (ECE/TRANS/WP.29/1120, par. 34 à 39) et a approuvé ce rapport.

E. Faits marquants des dernières sessions (point 3.5 de l’ordre du jour)

1. Groupe de travail de l’éclairage et de la signalisation lumineuse (GRE) (soixante‑quinzième session, 5-8 avril 2016) (point 3.5.1 de l’ordre du jour)

1. Le Président du GRE a informé le WP.29 des résultats de la soixante-quinzième session du GRE (pour plus de détails, voir le rapport de la session publié sous la cote ECE/TRANS/WP.29/GRE/75), y compris une nouvelle approche par étapes proposée par le GRE pour la simplification des règlements relatifs à l’éclairage et à la signalisation lumineuse. Le WP.29 a noté que cette question serait présentée en détail au titre du point 4.2 de l’ordre du jour (par. 41 ci-après).
2. Le Président du GRE a également rendu compte d’une proposition visant à modifier les dispositions transitoires des séries antérieures d’amendements au Règlement no 48 pour autoriser l’installation facultative de nouveaux équipements, qui sont normalement homologués en vertu de la série d’amendements la plus récente, en vue d’améliorer la sécurité routière.
3. Enfin, il a indiqué que le GRE, qui s’était penché sur la question de la compatibilité électromagnétique des trolleybus dans le cadre du Règlement no 10, s’était rendu compte que les trolleybus étaient des véhicules bimode et qu’il pourrait également être nécessaire de les étudier dans le cadre d’autres règlements ne relevant pas de la compétence du GRE. Le WP.29 a noté que les groupes de travail concernés seraient invités à examiner cette question conjointement avec le GRE.

2. Groupe de travail des dispositions générales de sécurité (GRSG)   
(110e session, 26-29 avril 2016) (point 3.5.2 de l’ordre du jour)

1. Le Président du GRSG, M. Erario (Italie), a rendu compte au Forum mondial des résultats auxquels avait abouti le Groupe de travail à sa 110e session (pour plus de détails, voir le rapport de la session publié sous la cote ECE/TRANS/WP.29/GRSG/89).
2. Il a également informé le WP.29 que le GRSG avait débattu de la cybersécurité, de la protection des données et de l’accès à distance aux données du véhicule dans le contexte de la protection de l’équipement de contrôle du kilométrage contre la fraude au kilométrage. Dans le cadre plus large d’un échange de vues sur les systèmes embarqués de stockage des données électroniques, le GRSG avait réaffirmé son intention de solliciter l’avis du Forum mondial sur la manière de coordonner les activités relatives à l’enregistrement et à la protection des données dans les groupes de travail subsidiaires du WP.29 et leurs groupes de travail informels chargés de la conduite automatisée (ITS/AD), des fonctions de direction à commande automatique (GRRF/ACSF) et des systèmes automatiques d’appel d’urgence (GRSG/AECS), ainsi que d’autres sujets (enregistreur de données de route, compteur kilométrique, etc.). Le WP.29 a recommandé que ces activités soient coordonnées par le groupe de travail informel ITS/AD et a prié celui-ci d’établir des lignes directrices communes sur la cybersécurité, l’enregistrement des données dans le véhicule et la protection de ces données.

3. Groupe de travail de la sécurité passive (GRSP) (cinquante-neuvième session,   
9-13 mai 2016) (point 3.5.3 de l’ordre du jour)

1. Au nom du Président du GRSP, le représentant des États-Unis d’Amérique a rendu compte au WP.29 des résultats de la cinquante-neuvième session du Groupe de travail (pour plus de détails, voir le rapport de la session publié sous la cote ECE/TRANS/WP.29/GRSP/59).
2. Le représentant a informé le Forum mondial que l’expert de la Belgique avait soumis une proposition visant à transférer des dispositions relatives à la sécurité électrique des trolleybus du Règlement no 107 (Véhicules des catégories M2 et M3) au Règlement no 100 (Sécurité des véhicules électriques). Il a ajouté que l’expert de la Belgique avait proposé de mener une analyse détaillée et de présenter une proposition sur toutes les questions connexes au GRSG et au GRE.

4. Groupe de travail de la pollution et de l’énergie (GRPE) (soixante-treizième   
session, 7-10 juin 2016) (point 3.5.4 de l’ordre du jour)

1. La Vice-Présidente du GRPE, Mme R. Urdhwareshe (Inde), a rendu compte des résultats des travaux du Groupe à sa soixante-treizième session (pour plus de détails, voir le rapport de la session publié sous la cote ECE/TRANS/WP.29/GRPE/73).
2. Le WP.29 a été informé de la prorogation du mandat du groupe de travail informel du programme de mesure des particules (PMP) jusqu’en juin 2019, avec deux nouveaux objectifs précis inscrits dans la version révisée du mandat et du règlement intérieur : a) procéder à des essais interlaboratoires afin de vérifier s’il est possible de mesurer des particules d’une taille inférieure à 23 nanomètres en modifiant comme il convient la méthode PMP existante ; b) mettre au point une procédure d’essai commune suggérée pour le prélèvement des particules produites par l’usure des freins et leur évaluation en termes de nombre et de masse.
3. Le WP.29 a pris note de la conclusion des activités menées par le groupe de travail informel des véhicules fonctionnant au gaz (GFV) et salué le travail accompli par le groupe au cours de son mandat.
4. Le WP.29 a été informé que l’élection des membres du Bureau avait été reportée à la prochaine session du GRPE, en janvier 2017, puisqu’il n’y avait pas de candidat à la présidence.
5. La représentante de l’Union européenne a informé le WP.29 de la nouvelle législation européenne sur les émissions qui entrerait en vigueur pour les véhicules neufs à compter de septembre 2017. Elle a insisté sur le fait qu’aucun véhicule ne serait autorisé à accéder au marché européen s’il ne respectait pas les nouvelles dispositions relatives aux émissions en conduite réelle et à la Procédure d’essai mondiale harmonisée pour les voitures particulières et véhicules utilitaires légers (WLTP). Elle a indiqué qu’à cette fin, les États membres de l’Union européenne pourraient envisager de cesser d’appliquer les Règlements nos 83 et 101 à compter de septembre 2017.
6. Le représentant de l’OICA a souligné qu’il était difficile de transposer toute la procédure WLTP dans un nouveau règlement ONU au titre de l’Accord de 1958 en raison du manque d’harmonisation dans l’actuel RTM no 15. En outre, il s’est dit préoccupé par les conséquences pour le secteur automobile si les Parties contractantes à l’Accord de 1958 qui sont membres de l’Union européenne cessaient d’appliquer les Règlements nos 83 et 101 en septembre 2017. Il a suggéré de suivre une approche graduelle pour cette question urgente, qui consisterait à transposer sans délai dans les Règlements nos 83 et 101 la partie de la procédure WLTP concernant l’Europe uniquement, de sorte que ces deux règlements ONU soient conformes à la législation de l’Union européenne (UE) et que les pays membres de l’Union continuent de les appliquer, comme ils l’ont fait jusqu’à présent. Il a ajouté que la transposition de la procédure complète pourrait alors se faire ultérieurement. Le représentant de l’OICA a proposé que la question de savoir si cette procédure devait être transposée en établissant un nouveau règlement ONU ou bien en modifiant les Règlements nos 83 et 101 devait être maintenue à l’examen pour le moment, dans l’attente d’un examen complémentaire par le GRPE et par le groupe de travail informel chargé de l’homologation de type internationale de l’ensemble du véhicule (IWVTA).
7. À l’issue d’un débat, le WP.29 a décidé d’introduire des dispositions transitoires dans les Règlements nos 83 et 101 afin de préciser qu’à compter de septembre 2017, les Parties contractantes appliquant la procédure WLTP telle que définie dans le RTM no 15 (par exemple, l’Union européenne) ne seraient plus tenues d’accepter une homologation de type accordée sur la base d’autres cycles d’essai que ceux de la WLTP. Le WP.29 a décidé de prendre cette mesure à titre provisoire, en attendant que le nouveau règlement ONU sur la WLTP soit élaboré. Il a noté qu’aucune des Parties contractantes à l’Accord de 1958 ne s’opposait à cette façon de procéder. Il a demandé au secrétariat d’établir un document officiel pour sa session de mars 2017, sous réserve de son approbation par le GRPE à sa session de janvier 2017, contenant des propositions de compléments aux Règlements nos 83 et 101 visant à introduire ces dispositions transitoires.
8. Le représentant de l’Allemagne a rendu compte du programme de mesure des émissions des véhicules mis en œuvre dans son pays. Il a fourni au WP.29 le lien permettant de consulter la version anglaise du rapport sur les résultats des essais, disponible depuis avril 2016 : www.bmvi.de/SharedDocs/EN/Publikationen/bericht-untersuchungskommission-volkswagen.html.

VI. Accord de 1958 (point 4 de l’ordre du jour)

A. État de l’Accord et des Règlements y annexés (point 4.1 de l’ordre du jour)

*Document* : ECE/TRANS/WP.29/343/Rev.24.

1. Le secrétariat a informé le Forum mondial de la dernière mise à jour du document sur l’état de l’Accord de 1958 (ECE/TRANS/WP.29/343/Rev.24). Ce document, qui contient les informations reçues par le secrétariat jusqu’au 12 juin 2016, est disponible sur le site Web du WP.29 à l’adresse suivante : www.unece.org/trans/main/wp29/wp29wgs/wp29gen/wp29fdocstts.html. Le WP.29 a rappelé que les Parties contractantes devaient notifier au secrétariat les amendements à apporter au document.

B. Orientations demandées par les Groupes de travail à propos de questions relatives aux Règlements annexés à l’Accord de 1958 (point 4.2 de l’ordre du jour)

*Document*: WP.29-169-04-Rev.1.

1. Le Président du GRE a présenté une nouvelle approche graduelle et un nouveau calendrier pour la simplification des Règlements relatifs à l’éclairage et à la signalisation lumineuse sur la période 2016-2019 (WP.29-169-04-Rev.1). Il a expliqué que la phase 1 consisterait à récapituler et à « geler » les Règlements existants et à les remplacer progressivement par trois nouveaux Règlements portant sur les dispositifs d’éclairage de la route, les dispositifs de signalisation lumineuse et les dispositifs catadioptriques. La phase 2 consisterait à apporter de nouvelles modifications aux trois nouveaux Règlements et au Règlement no 48 afin d’introduire des prescriptions neutres sur le plan technologique et axées sur les caractéristiques fonctionnelles. Le WP.29 a approuvé l’approche proposée et a prolongé le mandat du groupe de travail informel de la simplification des Règlements relatifs à l’éclairage et à la signalisation lumineuse jusqu’en 2018.

Reproduction de normes privées et renvois à celles-ci dans les Règlements, les Règlements techniques mondiaux et les Règles de l’ONU (point 4.2.1   
de l’ordre du jour)

1. Aucune information nouvelle n’a été communiquée au titre de ce point de l’ordre du jour.

C. Mise au point d’une homologation de type internationale   
de l’ensemble du véhicule (IWVTA) (point 4.3 de l’ordre du jour)

*Document*: ECE/TRANS/WP.29/2015/68.

1. Le représentant du Japon, qui préside le groupe de travail informel de l’homologation de type internationale de l’ensemble du véhicule (IWVTA), a rendu compte des progrès satisfaisants accomplis lors des réunions de son groupe dans l’élaboration du projet de Règlement no 0 (WP.29-169-11) et du document des questions et réponses. Il a en outre présenté les résultats positifs des essais préalables menés par le groupe chargé du projet de Règlement no 0, lesquels seront mis à la disposition des membres du WP.29 avec le document des questions et réponses.
2. Le Président du groupe de travail informel de l’homologation de type internationale de l’ensemble du véhicule a annoncé que son groupe avait l’intention de présenter le projet de Règlement no 0 à la prochaine session du WP.29, sur la base d’un document informel.

D. Examen d’amendements à l’Accord de 1958 (point 4.4 de l’ordre du jour)

*Document :* ECE/TRANS/WP.29/2016/2.

1. La représentante de l’Union européenne a informé le WP.29 que, suite à la décision prise par le Conseil européen, l’Union était prête à approuver le texte du projet de Révision 3 de l’Accord de 1958, tel que présenté dans le document ECE/TRANS/WP.29/2016/2. Le représentant de l’Australie a indiqué que, suite à la notification adressée par le Bureau des affaires juridiques de l’ONU, une procédure interne devait être mise en œuvre, et qu’il comptait sur un résultat positif dans les six mois à venir.
2. Le Forum mondial s’est félicité de ces bonnes nouvelles et n’a relevé aucune objection de la part des Parties contractantes à l’Accord de 1958 représentées. Rappelant la proposition faite par l’Union européenne à une session précédente du WP.29 (rapport ECE/TRANS/WP.29/1112, par. 13), il a invité la représentante de l’Union à notifier le Bureau des affaires juridiques de l’adoption de la Révision 3 de l’Accord de 1958.

E. Élaboration d’une base de données électronique pour l’échange de renseignements sur les homologations de type (DETA)   
(point 4.5 de l’ordre du jour)

1. Le secrétariat a informé le WP.29 du projet de budget pour les frais d’hébergement de la base DETA soumis au Service administratif, de la procédure d’adoption du budget et du fait que, conformément aux Règles de l’ONU, la procédure d’appel d’offres serait lancée une fois que le budget aurait été alloué.
2. Au nom du Secrétaire du groupe de travail informel de la base DETA, le secrétariat a rendu compte de la réunion tenue par le groupe le 15 juin 2016 à Londres. Il a fait remarquer que M. S. Paeslack (Allemagne) avait été élu Président du groupe de travail informel et que l’Allemagne continuerait d’héberger la base provisoirement. Il a également rendu compte du débat sur le financement de la base et du fait que l’éditeur du logiciel devait mettre à jour celui-ci afin que les spécifications supplémentaires concernant la Révision 3 de l’Accord de 1958 soient prises en compte, et a ajouté que l’éditeur estimait le coût de cette mise à jour à 200 000 euros environ. Enfin, le secrétariat a indiqué que le groupe de travail demandait que son mandat soit prolongé de trois ans.
3. Le WP.29 a accepté de prolonger le mandat du groupe de travail informel de la base DETA jusqu’en juin 2019.

F. Examen de projets d’amendements à des Règlements existants,   
soumis par le GRSP (point 4.6 de l’ordre du jour)

1. Le Forum mondial a examiné les projets d’amendements présentés au titre des points 4.6.1 à 4.6.7 de l’ordre du jour et a recommandé de les soumettre à l’AC.1 pour mise aux voix.

G. Examen de projets d’amendements à des Règlements existants,   
soumis par le GRPE (point 4.7 de l’ordre du jour)

1. Le Forum mondial a examiné les projets d’amendements présentés au titre des points 4.7.1 à 4.7.5 de l’ordre du jour et a recommandé de les soumettre à l’AC.1 pour mise aux voix.
2. Le représentant de l’OICA a signalé que la procédure selon laquelle des extensions d’homologations existantes sont accordées à la suite de l’entrée en vigueur d’un nouveau complément était déjà traitée dans les Directives générales concernant l’élaboration des Règlements de l’ONU et les dispositions transitoires qu’ils contiennent (ECE/TRANS/WP.29/1044/Rev.1, par. 30). Le représentant de l’UE n’a toutefois pas été en mesure de confirmer cette information de façon générale, du fait qu’il semblait nécessaire d’étudier la question plus avant et de faire une interprétation dans le contexte considéré.

H. Examen de projets d’amendements à des Règlements existants,   
soumis par le GRB (point 4.8 de l’ordre du jour)

1. Le Forum mondial a examiné les projets d’amendements présentés au titre des points 4.8.1 à 4.8.4 de l’ordre du jour et a recommandé de les soumettre à l’AC.1 pour mise aux voix.

I. Examen de projets d’amendements à des Règlements existants,   
soumis par le GRRF (point 4.9 de l’ordre du jour)

1. Le Forum mondial a examiné les projets d’amendements soumis au titre des points 4.9.1 à 4.9.12 de l’ordre du jour et a recommandé de les soumettre à l’AC.1 pour mise aux voix, avec les corrections ci-après :
2. Point 4.9.4 de l’ordre du jour, document ECE/TRANS/WP.29/2016/52, modifier le titre du document de sorte qu’il se lise comme suit : « Proposition de complément 21 au Règlement no 54 » ; modifier aussi le titre à la page 2 de sorte qu’il se lise comme suit : « Complément 21 au Règlement no 54 (Pneumatiques pour véhicules utilitaires et leurs remorques) ».
3. Point 4.9.8 de l’ordre du jour, Règlement no 78, document ECE/TRANS/WP.29/2016/56, modifier comme suit :

*Page 4, proposition de nouveau paragraphe 5.1.16*, supprimer.

*Page 4, proposition de modification du paragraphe 9*, supprimer.

J. Examen de projets d’amendements à des Règlements existants,   
soumis par le GRSG (point 4.10 de l’ordre du jour)

1. Aucun projet d’amendement n’avait été soumis par le GRSG pour la session.

K. Examen de projets de rectificatifs à des Règlements existants,   
soumis par le GRRF (point 4.11 de l’ordre du jour)

1. Aucun projet de rectificatif n’avait été soumis par le GRRF pour la session.

L. Examen d’éventuels projets de rectificatifs à des Règlements   
existants, soumis par le secrétariat (point 4.12 de l’ordre du jour)

1. Aucun projet de rectificatif n’avait été soumis par le secrétariat pour la session.

M. Examen de propositions d’amendements en suspens   
à des Règlements existants, soumises par les groupes de travail subsidiaires du Forum mondial (point 4.13 de l’ordre du jour)

*Document*: ECE/TRANS/WP.29/2016/27.

1. Le Forum mondial a examiné la proposition d’amendement en suspens présentée au titre du point 4.13.1 de l’ordre du jour et a recommandé de la soumettre à l’AC.1 pour mise aux voix.

N. Examen de propositions de nouveaux Règlements, soumises   
par les groupes de travail subsidiaires du Forum mondial   
(point 4.14 de l’ordre du jour)

1. Le Forum mondial a examiné les projets de propositions présentés au titre des points 4.14.1 à 4.14.4 de l’ordre du jour et a recommandé de les soumettre à l’AC.1 pour mise aux voix.

O. Propositions d’amendements en suspens à des Règlements existants, soumises par les groupes de travail subsidiaires du Forum mondial (point 4.15 de l’ordre du jour)

*Document*: ECE/TRANS/WP.29/2016/74.

1. Le Forum mondial a examiné la proposition d’amendement en suspens présentée au titre du point 4.15.1 de l’ordre du jour et a recommandé de la soumettre à l’AC.1 pour mise aux voix.

VII. Accord de 1998 (point 5 de l’ordre du jour)

État de l’Accord, y compris l’application de son paragraphe 7.1   
(point 5.1 de l’ordre du jour)

*Document*: ECE/TRANS/WP.29/1073/Rev.16.

1. Le Forum mondial a pris note du document de synthèse sur l’état de l’Accord (ECE/TRANS/WP.29/1073/Rev.16). Le secrétariat a indiqué que certaines Parties contractantes s’étaient acquittées de leur obligation d’envoyer leur rapport de situation et leur rapport final sur l’état d’avancement de la transposition des RTM et des amendements y relatifs dans le droit interne. Il a été rappelé aux représentants des autres Parties contractantes qu’il leur incombait d’envoyer au secrétariat les rapports obligatoires sur le processus de transposition (explicitement décrit dans le document) par l’intermédiaire de leurs missions permanentes à Genève, au moyen du système électronique « 1998 AGREEMENT-MISSIONS List », comme l’impose le Bureau des affaires juridiques de l’ONU. Le Forum mondial a expliqué que ces rapports ne pourraient pas être traités s’ils étaient soumis au secrétariat par courrier électronique.
2. Le Forum mondial est convenu que les points 5.2 à 5.6 de l’ordre du jour devaient être examinés en détail par le Comité exécutif de l’Accord de 1998 (AC.3).

VIII. Échange de vues sur les procédures législatives   
nationales ou régionales et sur la transposition des Règlements et des RTM existants dans la législation nationale ou régionale (point 6 de l’ordre du jour)

*Document*:WP.29-169-16.

1. Le représentant de la Fédération de Russie a informé le Forum mondial d’une loi nationale sur la normalisation qui entrerait pleinement en vigueur le 1er juillet 2016. Il a décrit les objectifs et les principaux éléments de la nouvelle loi et de son application, en particulier la possibilité de renvoyer aux normes nationales et internationales dans les documents juridiques. De plus amples informations sur la nouvelle loi et sa mise en œuvre étaient disponibles sur le site Web www.gost.ru. Le représentant des États-Unis d’Amérique a fait part de son intérêt pour cette initiative et a prié la délégation russe de fournir des informations complémentaires à ce sujet à la session de novembre 2016 du WP.29.

68 *bis*. Le représentant du Programme mondial d’évaluation des nouveaux modèles d’automobiles (Global NCAP) a présenté les résultats (document WP.29-169-16) des activités menées en Inde dans le cadre du Programme, ainsi que les résultats d’essais de choc réalisés sur des quadricycles (véhicules de la catégorie L7) dans le cadre du Programme Euro NCAP.

IX. Accord de 1997 (Contrôle technique périodique)   
(point 7 de l’ordre du jour)

A. État de l’Accord (point 7.1 de l’ordre du jour)

*Documents*: ECE/TRANS/WP.29/1074/Rev.6   
Document informel WP.29-169-14.

1. Le secrétariat a rappelé le document récapitulatif (ECE/TRANS/WP.29/1074/Rev.6) relatif au statut de l’Accord et des Règles de l’ONU qui lui sont annexées, et comprenant la liste des Parties contractantes à l’Accord et de leurs services administratifs.
2. Le représentant du Kazakhstan a informé le WP.29 du changement survenu dans son pays concernant les contrôles techniques périodiques et a renvoyé au document informel WP.29-191-14, qui présente le certificat de contrôle technique délivré au Kazakhstan en lieu et place du certificat international de contrôle technique.
3. Le Président du WP.29 a prié le secrétariat de bien vouloir diffuser cette information afin de faciliter la circulation internationale.

B. Mise à jour des Règles de l’ONU nos 1 et 2   
(point 7.2 de l’ordre du jour)

*Documents*: ECE/TRANS/WP.29/2013/132/Rev.1   
ECE/TRANS/WP.29/2013/133/Rev.1   
Documents informels WP.29-169-07 et WP.29-169-08.

1. Le représentant de la Fédération de Russie, en sa qualité de Coprésident du groupe de travail informel du contrôle technique périodique, a présenté la proposition révisée de Révision 2 de la Règle no 1 et le projet d’amendements à la Règle no 2, établis par le groupe. Il a fait observer que les documents avaient été harmonisés avec les dispositions des derniers Règlements annexés à l’Accord de 1958, ainsi qu’avec la directive européenne 2014/45/UE, la réglementation de l’Union douanière et d’autres lois nationales.
2. Le représentant a expliqué qu’en vue de permettre à la majorité des États Membres de l’ONU d’adhérer plus facilement à l’Accord de 1997, le groupe proposait d’exclure les véhicules des catégories M1 et N1 du champ d’application des Règles.
3. Il a toutefois rappelé qu’à sa 156e session, le WP.29 avait décidé d’étendre le champ d’application des Règles de l’ONU aux véhicules des catégories M1 et N1 (ECE/TRANS/WP.29/1095, par. 84), décision qu’il avait reconfirmée à sa 162e session (ECE/TRANS/WP.29/1108), et que les projets d’amendements correspondants (ECE/TRANS/WP.29/2013/132/Rev.1 et ECE/TRANS/WP.29/2013/133/Rev.1) avaient été élaborés par la Fédération de Russie et le CITA. Ayant noté qu’un nombre limité de Parties contractantes participait au groupe de travail informel du contrôle technique périodique, il souhaitait donc connaître l’avis du WP.29 sur la question.
4. Le représentant de la Finlande a proposé de maintenir les véhicules des catégories M1 et N1 dans le champ d’application des Règles.
5. Le représentant de la Hongrie a confirmé que, pour son pays, il était nécessaire de disposer de Règles de l’ONU applicables aux véhicules des catégories M1 et N1, harmonisées avec la législation de l’UE.
6. Le WP.29 a demandé au groupe de travail informel du contrôle technique périodique de poursuivre son travail de révision des Règles nos 1 et 2 et de soumettre à la prochaine session des projets d’amendements couvrant à la fois les véhicules des catégories M1 et N1.

C. Élaboration de prescriptions applicables au matériel d’essai, aux qualifications et à la formation des inspecteurs   
et à la supervision des centres d’essai   
(point 7.3 de l’ordre du jour)

*Document*: Document informel WP.29-169-09.

1. Le représentant de la Fédération de Russie, en sa qualité de Coprésident du groupe de travail informel du contrôle technique périodique, a présenté les résultats de la quatrième réunion du groupe. Il a remercié l’Association automobile et motocycliste de Serbie pour l’organisation de la dernière réunion.
2. Le Coprésident a informé le WP.29 que le groupe était convenu de prescriptions concernant les méthodes d’essai, les instruments d’essai et les dispositifs et équipements qui devaient être utilisés pour vérifier la conformité avec les prescriptions fonctionnelles, pour incorporation dans les Règles de l’ONU.
3. Il a ajouté que les obligations et responsabilités générales des Parties contractantes relatives à l’organisation des contrôles techniques périodiques seraient intégrées dans l’Accord de 1997.
4. Le Coprésident a indiqué que le groupe de travail informel avait décidé d’élaborer une résolution contenant des recommandations détaillées visant à garantir l’objectivité et la qualité des contrôles techniques. Les Parties contractantes pourraient se reporter à cette résolution pour déterminer si leur système de contrôles techniques périodiques permettait bien d’évaluer la conformité avec les prescriptions des Règles de l’ONU dans le cadre de l’Accord de 1997.
5. Le Coprésident a rappelé que, conformément au mandat du groupe de travail informel, les projets de propositions sur la conformité des procédures de contrôle technique périodique, incorporant les projets d’amendements à l’Accord de 1997 et le projet de résolution, devaient être soumis au WP.29 en novembre 2016. Il a en outre confirmé que le groupe soumettrait au WP.29 des projets de documents sur les prescriptions de contrôle minimales applicables aux véhicules au gaz de pétrole liquéfié (GPL) et au gaz naturel comprimé (GNC), ainsi qu’aux véhicules électriques et hybrides électriques, en mars et novembre 2017.
6. Le Coprésident a informé le WP.29 que la prochaine réunion du groupe de travail informel était prévue pour début septembre 2016, à Bucarest, et a invité les pays intéressés à y prendre part.

X. Questions diverses (point 8 de l’ordre du jour)

A. Échange d’informations sur les mesures appliquées en cas   
de défaut et de non-conformité, notamment les systèmes   
de rappel (point 8.1 de l’ordre du jour)

1. Le Groupe de travail de l’exécution des obligations ne s’est pas réuni et a décidé de reprogrammer sa réunion durant la session de novembre 2016 du WP.29, si possible.
2. Le représentant de la Fédération de Russie a informé le WP.29 de l’existence d’accords entre les constructeurs et le Gouvernement concernant les systèmes de rappel. Il a expliqué que ces accords étaient inscrits dans un document convenu, qui contenait à la fois des normes et des recommandations ainsi qu’un plan d’application des mesures requises, et a réaffirmé que ce document était un complément aux normes imposées dans les cas de non-conformité.

B. Cohérence entre les dispositions de la Convention de Vienne   
de 1968 et les dispositions techniques concernant les véhicules   
contenues dans les Règlements et les RTM découlant respectivement des Accords de 1958 et de 1998 (point 8.2 de l’ordre du jour)

*Document*:ECE/TRANS/WP.1/153.

1. Le Forum mondial a été informé par le secrétariat du Groupe de travail de la sécurité et de la circulation routières (WP.1) des résultats de la session de mars 2016 de ce groupe relatifs aux questions d’intérêt commun entre le WP.1 et le WP.29. Les participants à cette session avaient concentré leur attention sur les deux questions suivantes : a) les propositions d’amendements à l’annexe 5 de la Convention de 1968 sur la circulation routière, concernant les dispositions sur les dispositifs d’éclairage et de signalisation lumineuse à harmoniser avec celles de l’Accord de 1958 ; et b) les propositions d’amendements à la Convention de 1949 sur la circulation routière. S’agissant de ces dernières propositions, le WP.1 a constaté que, du fait de procédures juridiques différentes, les amendements correspondants à la Convention de 1949 ne pouvaient pas être adoptés. Le WP.29 a été informé que le WP.1 pourrait se pencher de nouveau sur la question de savoir comment les conventions de 1968 et de 1949 pouvaient être maintenues en accord selon que de besoin.
2. Le représentant de la Finlande, Ambassadeur du groupe de travail informel des systèmes de transport intelligents et de la conduite automatisée (ITS/AD) (voir ECE/TRANS/WP.29/1118, par. 92) et du nouveau groupe informel d’experts de la conduite autonome du WP.1, a rendu compte des grands progrès accomplis durant les premières réunions de ce nouveau groupe relevant du WP.1. Le groupe informel d’experts s’était réuni trois fois entre le moment de sa création et avril 2016. Il avait a) considéré qu’aucun amendement à l’une ou l’autre des deux conventions n’était nécessaire pour autoriser les essais de véhicules sans conducteur sur les voies de circulation publiques, b) continué d’examiner la nécessité de modifier les conventions pour tenir compte des niveaux élevés d’automatisation et c) analysé des interprétations des conventions sur la circulation routière par rapport aux nouvelles technologies déjà disponibles sur le marché, notamment le parcage télécommandé et la conduite semi-autonome sur autoroute.

C. Proposition d’amendements à la Résolution d’ensemble   
sur la construction des véhicules (R.E.3)   
(point 8.3 de l’ordre du jour)

1. Aucune proposition nouvelle n’a été soumise au titre de ce point de l’ordre du jour.

D. Véhicules autonomes (point 8.4 de l’ordre du jour)

1. Le Forum mondial a pris note du rapport succinct sur l’avancement des travaux du groupe de travail informel des systèmes de transport intelligents et de la conduite automatisée (ITS/AD) (voir par. 81 à 83).

E. Documents destinés à la publication (point 8.5 de l’ordre du jour)

1. Le Forum mondial a pris note des progrès réalisés dans la traduction des versions authentiques des Règlements qui avaient été adoptés par le WP.29 en novembre 2015 et de leur entrée en vigueur durant le mois en cours.
2. Le secrétariat a informé le Forum mondial que les dépliants et les brochures publiés par ses soins étaient également disponibles sous forme électronique et a invité les Parties contractantes à les utiliser dans le cadre de leurs campagnes nationales pour la sécurité routière.

F. Autres questions (point 8.6 de l’ordre du jour)

*Document*: Document informel WP.29-169-13.

1. Le secrétariat a présenté le document WP.29-169-13 tout en rappelant le débat tenu au sein du GRRF dans le contexte de l’homologation de type internationale de l’ensemble du véhicule (WP.29-168-15) et sur la question de l’évaluation des caractéristiques fonctionnelles des systèmes automobiles dans des conditions autres que celles appliquées conformément aux procédures d’essai réglementaires, et le fait que le nouveau Règlement sur les systèmes de surveillance de la pression des pneumatiques pouvait servir d’étude de cas aux groupes de travail. Il a ajouté que ce document énumérait les moyens existants pour évaluer les caractéristiques fonctionnelles des systèmes automobiles dans des conditions autres que celles des essais d’homologation de type ou d’autocertification.
2. Le représentant de la Fédération de Russie a approuvé le document et a fait remarquer qu’il importait de prendre en considération la grande diversité des systèmes intelligents à bord des véhicules. À son avis, on devait prévoir des prescriptions applicables à la fiabilité des véhicules et de leurs composants, et des prescriptions applicables aux caractéristiques fonctionnelles des véhicules en circulation. Le premier ensemble de prescriptions pouvait être pris en compte par les constructeurs dans les spécifications de conception et dans les renseignements devant être communiqués au service technique aux fins de l’homologation de type.
3. Le représentant de la Fédération de Russie a fait observer que les performances des véhicules « en circulation » n’étaient pas les mêmes que celles prescrites pour un nouveau véhicule à moteur dans les Règlements de l’ONU et a fait référence aux paragraphes 8.1.1.1 et 8.1.1.2 de la Résolution R.E.3, selon lesquels les efficacités des dispositifs de freinage peuvent être contrôlées selon des méthodes et à des vitesses différentes de celles prescrites dans les Règlements de l’ONU pertinents, à savoir les Règlements nos 13 et 13-H. Le représentant a suggéré de définir des limites de dégradation des performances des véhicules en circulation et de soumettre lesdites performances à un contrôle dans le cadre de l’Accord de 1997. Il a ajouté que cette tâche pourrait être confiée au groupe de travail informel du contrôle technique périodique.
4. Le représentant de l’Union européenne a estimé qu’il était utile de mener un débat sur cette question importante sur la base du document mentionné, mais qu’il fallait également qu’un travail de réflexion plus approfondi soit effectué au niveau du WP.29.
5. Le représentant du Royaume-Uni, Président du GRRF, a dit que la question pouvait être examinée sous l’angle du contrôle technique périodique, mais qu’il fallait en priorité s’assurer de la pertinence des Règlements de l’ONU par rapport aux points soulevés dans le document visé.
6. À la suite de l’intervention du représentant de l’Union européenne, le WP.29 s’est félicité du document et a décidé que les Présidents des groupes de travail devraient s’assurer de la pertinence des Règlements portant sur les systèmes électroniques et les logiciels complexes, et tout particulièrement se concentrer sur les responsabilités du demandeur de l’homologation, du service technique et des autorités d’homologation de type, et sur la précision des prescriptions, et élaborer au besoin des dispositions qui pourraient servir à dissiper des doutes.

G. Hommages

1. Le WP.29 a noté que M. Kutenev (Fédération de Russie) et M. Ayral (CLEPA) allaient tous deux prendre leur retraite et ne participeraient plus aux sessions de travail. Il les a remerciés pour leur appui constant et leur précieuse contribution durant des décennies et leur a adressé ses meilleurs vœux de réussite dans leurs activités futures.

XI. Adoption du rapport (point 9 de l’ordre du jour)

1. Le Forum mondial a adopté le rapport de sa 169e session et les annexes dudit rapport sur la base d’un projet établi par le secrétariat. Le rapport comprend les sections relatives au Comité d’administration de l’Accord de 1958 et au Comité exécutif de l’Accord de 1998.

B. Comité d’administration de l’Accord de 1958 (AC.1)

XII. Constitution du Comité (point 10 de l’ordre du jour)

1. Sur les 53 Parties contractantes à l’Accord, 27 étaient représentées et ont déclaré constituer le Comité AC.1 pour sa soixante-troisième session, qui s’est tenue le 22 juin 2016.
2. L’AC.1 a invité M. A. Erario, Vice-Président du WP.29, à présider la session.

XIII. Propositions d’amendements et de rectificatifs   
à des Règlements existants et de nouveaux Règlements   
− vote de l’AC.1 (point 11 de l’ordre du jour)

1. Les résultats du vote sur les documents présentés sont indiqués dans le tableau suivant :

| *Amendements à des Règlements ONU existants* | | | | | | | |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| *Règle-ment no* | *Sujet du Règlement* | *Parties contractantes* | | *Document : ECE/TRANS/ WP.29/….* | *Résultat du vote : pour/contre/abstentions* | *Statut du document* | *Remarques* |
| *Appliquant le Règlement* | *Représentées et votantes* |
| 9 | Bruit des véhicules à trois roues | 26 | 15 | 2016/45 | 15/0/0 | Complément 2 à la série 07 |  |
| 11 | Serrures et charnières des portes | 44 | 35 | 2016/33 | 35/0/0 | Complément 4 à la série 03 | \* |
| 11 | Serrures et charnières des portes | 44 | 35 | 2016/34 | 35/0/0 | Complément 1 à la série 04 | \* |
| 13 | Freinage des véhicules lourds | 46 | 37 | 2016/49 | 37/0/0 | Complément 14 à la série 11 | \* |
| 13-H | Freins des véhicules des catégories M1 et N1 | 48 | 37 | 2016/50 | 37/0/0 | 01 | \* |
| 14 | Ancrages de ceintures de sécurité | 46 | 37 | 2016/35 | 37/0/0 | Complément 7 à la série 07 | \* |
| 16 | Ceintures de sécurité | 45 | 36 | 2016/36 | 36/0/0 | Complément 7 à la série 06 | \* |
| 30 | Pneumatiques pour voitures particulières et leurs remorques | 47 | 38 | 2016/51 | 38/0/0 | Complément 18 à la série 02 | \* |
| 41 | Bruit émis par les motocycles | 44 | 36 | 2016/46 | 36/0/0 | Complément 5 à la série 04 | \* |
| 44 | Dispositifs de retenue pour enfants | 41 | 35 | 2016/37 | 35/0/0 | Complément 11 à la série 04 | \* |
| 49 | Émissions des moteurs à allumage par compression et des moteurs à allumage commandé (GPL et GNC) | 43 | 35 | 2016/40 | 35/0/0 | Complément 8 à la série 05 | \* |
| 49 | Émissions des moteurs à allumage par compression et des moteurs à allumage commandé (GPL et GNC) | 43 | 35 | 2016/41 | 35/0/0 | Complément 4 à la série 06 | \* |
| 54 | Pneumatiques pour véhicules utilitaires et leurs remorques | 46 | 37 | 2016/52 tel que modifié par le paragraphe 58 | 37/0/0 | Complément 21 | \* |
| 55 | Pièces mécaniques d’attelage | 42 | 34 | 2016/53 | 34/0/0 | Complément 6 à la série 01 | \* |
| 60 | Commandes actionnées par le conducteur (cyclomoteurs et motocycles) | 39 | 34 | 2016/27 | 34/0/0 | Complément 5 | \* |
| 63 | Bruit émis par les cyclomoteurs | 27 | 16 | 2016/47 | 16/0/0 | Complément 2 à la série 02 |  |
| 64 | Équipement de secours à usage temporaire, pneumatiques pour roulage à plat, systèmes de roulage à plat et systèmes de surveillance de la pression des pneumatiques | 40 | 34 | 2016/54 | 34/0/0 | 03 | \* |
| 75 | Pneumatiques pour motocycles/cyclomoteurs | 43 | 34 | 2016/55 | 34/0/0 | Complément 16 | \* |
| 78 | Freinage (véhicules des catégories L) | 44 | 36 | 2016/56 tel que modifié par le paragraphe 59 | 36/0/0 | Complément 3 à la série 03 | \* |
| 79 | Équipement de direction des véhicules | 41 | 34 | 2016/57 | 34/0/0 | Complément 5 à la série 01 | \* |
| 83 | Émissions polluantes des véhicules des catégories M1 et N1 | 43 | 35 | 2016/42 | 35/0/0 | Complément 7 à la série 06 | \* |
| 83 | Émissions polluantes des véhicules des catégories M1 et N1 | 43 | 35 | 2016/43 | 35/0/0 | Complément 3 à la série 07 | \* |
| 90 | Garnitures de frein assemblées de rechange | 42 | 34 | 2016/58 | 34/0/0 | Complément 3 à la série 02 | \* |
| 92 | Dispositifs silencieux d’échappement de remplacement pour motocycles | 22 | 13 | 2016/48 | 13/0/0 | Complément 1 à la série 01 |  |
| 106 | Pneumatiques pour véhicules agricoles | 46 | 35 | 2016/59 | 35/0/0 | Complément 14 | \* |
| 113 | Projecteurs émettant un faisceau de croisement symétrique | 49 | 39 | 2016/74 | 39/0/0 | Complément 6 à la série 01 | \* |
| 115 | Systèmes de conversion ultérieure au GPL et GNC | 48 | 36 | 2016/44 | 36/0/0 | Complément 7 | \* |
| 117 | Pneumatiques - Résistance au roulement, bruit de roulement et adhérence sur sol mouillé | 49 | 38 | 2016/60 | 38/0/0 | Complément 9 à la série 02 | \* |
| 129 | Systèmes améliorés de retenue pour enfants | 51 | 40 | 2016/38 | 40/0/0 | 01 | \* |
| 134 | Véhicules à hydrogène à pile à combustible (HFCV) | 51 | 40 | 2016/39 | 40/0/0 | Complément 2 | \* |

\* La représentante de l’Union européenne votant pour les 28 États membres de l’Union.

| *Nouveaux Règlements* | | | | |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| *Sujet du Règlement* | *Parties contractantes représentées et votantes* | *Document : ECE/TRANS/WP.29/….* | *Résultat du vote : pour/contre/abstentions* | *Remarques* |
| Règlement sur les systèmes d’aide au freinage d’urgence. | 41 | 2016/61 | 41/0/0 | \* |
| Règlement sur les systèmes de contrôle de stabilité | 41 | 2016/62 | 41/0/0 | \* |
| Règlement sur les systèmes de surveillance de la pression des pneumatiques | 41 | 2016/63 | 41/0/0 | \* |
| Règlement sur le montage des pneumatiques | 41 | 2016/64 | 41/0/0 | \* |

\* La représentante de l’Union européenne votant pour les 28 États membres de l’Union.

C. Comité exécutif de l’Accord de 1998 (AC.3)

XIV. Constitution du Comité exécutif AC.3   
(point 12 de l’ordre du jour)

*Document*: Document informel WP.29-169-06.

1. La quarante-septième session du Comité exécutif (AC.3) s’est tenue le 23 juin 2016 sous la présidence du représentant du Royaume-Uni, M. I. Yarnold. Parmi les 36 Parties contractantes à l’Accord, ont pris part à la session les représentants des 14 pays suivants : Afrique du Sud, Australie, Canada, Chine, États-Unis d’Amérique, Fédération de Russie, Inde, Japon, Kazakhstan, Norvège, République de Corée, Saint-Marin, Turquie et Union européenne (représentant les États membres suivants : Allemagne, Chypre, Espagne, Finlande, France, Hongrie, Italie, Lituanie, Luxembourg, Pays-Bas, Roumanie, Royaume‑Uni, Slovaquie, Slovénie et Suède).

XV. Suivi de la mise en œuvre de l’Accord de 1998 :   
Rapports des Parties contractantes sur la transposition   
des RTM et de leurs amendements dans la législation nationale ou régionale (point 13 de l’ordre du jour)

*Documents*: ECE/TRANS/WP.29/1073/Rev.16 ; ECE/TRANS/WP.29/2015/108 ; ECE/TRANS/WP.29/65   
Document informel WP.29-169-05.

1. Le secrétariat a présenté le document informel WP.29-169-05, intitulé « Status of the 1998 Agreement, of the global registry and of the compendium of candidates − Situation on priorities and proposals to develop UN GTRs as of 15 June 2016 ».

XVI. Examen et vote par l’AC.3 de projets de RTM   
et/ou de projets d’amendements à des RTM   
existants et de Résolutions spéciales   
(point 14 de l’ordre du jour)

1. Le Président a proposé, avec l’accord des Parties contractantes, de reporter le vote sur les propositions soumises au titre des points 14.1, 14.2 et 14.3 de l’ordre du jour à la quarante-huitième session du Comité exécutif (novembre 2016).

A. Proposition de nouveau RTM sur la procédure de mesure   
applicable aux véhicules à deux ou trois roues équipés   
d’un moteur à combustion interne en ce qui concerne les gaz   
de carter et les émissions par évaporation (point 14.1   
de l’ordre du jour)

*Documents*: ECE/TRANS/WP.29/2016/66 ; ECE/TRANS/WP.29/2016/67 ; ECE/TRANS/WP.29/AC.3/36/Rev.1.

1. L’AC.3 a convenu de reporter la décision sur la question à la session de novembre 2016.

B. Proposition d’amendement 1 au RTM no 15 (Procédure d’essai mondiale harmonisée pour les voitures particulières et véhicules utilitaires légers (WLTP) (point 14.2 de l’ordre du jour)

*Documents*: ECE/TRANS/WP.29/2016/68 ; ECE/TRANS/WP.29/2016/69 ; ECE/TRANS/WP.29/AC.3/39.

1. L’AC.3 a convenu de reporter la décision sur la question à la session de novembre 2016.

C. Proposition d’amendement 1 au RTM no 16 (Pneumatiques)   
(point 14.3 de l’ordre du jour)

*Documents*: ECE/TRANS/WP.29/2016/70 ; ECE/TRANS/WP.29/2016/71 ; ECE/TRANS/WP.29/AC.3/42.

1. L’AC.3 a convenu de reporter la décision sur la question à la session de novembre 2016.

D. Proposition de Résolution spéciale no 2 (S.R.2)   
(point 14.4 de l’ordre du jour)

*Document*: ECE/TRANS/WP.29/2016/65.

1. Une proposition de Résolution spéciale no 2 (S.R.2) a été soumise pour examen et mise aux voix (ECE/TRANS/WP.29/2016/65), et a été adoptée le 23 juin 2016 par consensus des Parties contractantes suivantes présentes et votantes : Afrique du Sud, Australie, Canada, Chine, États-Unis d’Amérique, Fédération de Russie, Inde, Japon, Kazakhstan, Norvège, République de Corée, Saint-Marin, Turquie et Union européenne (représentant les États membres suivants : Allemagne, Chypre, Espagne, Finlande, France, Hongrie, Italie, Lituanie, Luxembourg, Pays-Bas, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie et Suède).
2. Les représentants du Japon, des États-Unis d’Amérique et de l’Union européenne, en tant que parrains de la S.R.2, ont fait remarquer que celle-ci était le fruit d’efforts supplémentaires visant à améliorer la mise en œuvre de l’Accord de 1998. Un premier ensemble d’actions de suivi a été examiné, comprenant l’accroissement de la transparence dans les travaux, l’amélioration du site Web, l’élargissement des possibilités de participation aux réunions, l’amélioration de la gestion des réunions et l’élaboration d’un plan de travail révisé. La contribution et la coopération du secrétariat ont été relevées et appréciées. Il a également été dit que certaines des actions mentionnées pouvaient s’appliquer au WP.29 de façon générale. Enfin, toutes les Parties contractantes ont été priées d’examiner le plan de travail au titre de l’Accord de 1998 et de faire part de leurs observations à la réunion de novembre 2016.
3. Le représentant du Japon a exprimé son appui aux déclarations faites par les représentants de l’Union européenne et des États-Unis d’Amérique, et a réaffirmé son soutien au processus proposé et son engagement à y participer.
4. Le Président de l’AC.3 a résumé les échanges de vues en mettant en relief les principaux points abordés par les représentants, la question de la transparence et le programme de travail. Il a en outre proposé de prévoir pour la session de novembre 2016 du Comité exécutif un point de l’ordre du jour consacré au programme de travail.
5. Le secrétariat a précisé que la S.R.2 n’appelait pas une mise en œuvre conforme aux dispositions de l’article 7 de l’Accord (adoption des Règlements techniques mondiaux, puis notification de leur application). L’AC.3 a demandé au secrétariat d’utiliser le système électronique « 1998 AGREEMENT-MISSIONS List » pour informer les Parties contractantes de l’établissement de la S.R.2.

XVII. Examen des éventuels Règlements techniques à inclure   
dans le Recueil des RTM admissibles (point 15 de l’ordre   
du jour)

1. L’AC.3 a rappelé aux représentants des Parties contractantes qu’un règlement technique inscrit au Recueil des RTM admissibles devait en être retiré dans les conditions suivantes : a) dès qu’un autre RTM contenant des prescriptions comparables était inscrit au Registre mondial ; b) au terme des cinq années suivant l’inscription du règlement, sauf si l’AC.3 en obtenait le maintien par un vote ; c) si la Partie contractante à l’origine de l’inscription du règlement technique en faisait la demande par écrit (voir la section IV du document ECE/TRANS/WP.29/1073/Rev.16).

XVIII. Orientations, adoptées par consensus, concernant les éventuels éléments de projets de RTM qui n’ont   
pas été réglés par les groupes de travail subsidiaires du Forum mondial (point 16 de l’ordre du jour)

1. Aucune orientation n’a été demandée par les Parties contractantes au titre de ce point de l’ordre du jour.

XIX. État d’avancement de l’élaboration de nouveaux RTM et d’amendements à des RTM existants (point 17   
de l’ordre du jour)

A. RTM no 1 (Serrures et organes de fixation des portes)   
(point 17.1 de l’ordre du jour)

*Document* : ECE/TRANS/WP.29/2016/72.

1. L’AC.3 a adopté le document ECE/TRANS/WP.29/2016/72 et a demandé au secrétariat de le soumettre en tant que document officiel de l’AC.3.

B. RTM no 2 (Cycle d’essai mondial harmonisé de mesure   
des émissions des motocycles (WMTC)) (point 17.2   
de l’ordre du jour)

*Documents*: ECE/TRANS/WP.29/AC.3/36/Rev.1 ; ECE/TRANS/WP.29/2015/113 ; ECE/TRANS/WP.29/AC.3/36.

1. Le représentant de l’IMMA a rendu compte des progrès notables réalisés par le groupe de travail informel des prescriptions concernant les performances environnementale et de propulsion (EPPR), notamment l’adoption par le GRPE à sa soixante-treizième session d’un nouveau Règlement technique mondial sur la procédure de mesure des émissions des véhicules à moteur à deux ou trois roues s’agissant de l’autodiagnostic (OBD). Il a ajouté que la nouvelle priorité du groupe de travail informel était de démarrer les travaux relatifs à un amendement au RTM no 2.

C. RTM no 3 (Freinage des motocycles) (point 17.3 de l’ordre du jour)

*Document*: ECE/TRANS/WP.29/AC.3/37.

1. Le représentant de l’Italie a rappelé l’adoption du complément 3 à la série d’amendements 03 au Règlement no 78 (Freinage des véhicules des catégories L) et a proposé de modifier le RTM no 3 de façon à maintenir les deux règlements en accord. Il a signalé que le GRRF examinerait cette question à sa session de septembre 2016 et que l’Italie demanderait l’autorisation d’élaborer un amendement au RTM no 3 à la session de novembre 2016 de l’AC.3.

D. RTM no 6 (Vitrages de sécurité) (point 17.4 de l’ordre du jour)

*Document*: ECE/TRANS/WP.29/AC.3/41.

1. Le représentant de la République de Corée a rendu compte des activités du groupe de travail informel des vitrages de toit panoramique. Celui-ci avait recueilli des données détaillées sur les ruptures des vitrages afin d’élucider les raisons de ces ruptures et d’envisager un amendement au RTM no 6 (définition du verre renforcé et procédure d’essai). Une analyse de ces données avait mis fin à toute nouvelle collecte dans la mesure où un examen général des plaintes avait mis en évidence un faible nombre de blessures bénignes telles que des égratignures ou de petites coupures. Le groupe de travail informel s’était réuni en avril 2016 pour examiner les définitions des vitrages de toit correspondant à tous les vitrages sur les toits des véhicules à l’exception des autobus. La prochaine réunion du groupe devait se tenir le 28 juin 2016 à Bonn (Allemagne). Le groupe de travail informel compte soumettre un projet d’amendement au RTM no 6 à la prochaine réunion du GRSG.

E. RTM no 7 (Appuie-tête) (point 17.5 de l’ordre du jour)

*Documents*: ECE/TRANS/WP.29/2014/86 ; ECE/TRANS/WP.29/2012/34 ; ECE/TRANS/WP.29/2011/86 ; ECE/TRANS/WP.29/2010/136 ; ECE/TRANS/WP.29/AC.3/25 ; ECE/TRANS/WP.29/AC.3/25/Rev.1.

1. Le représentant du Japon a informé l’AC.3 que le groupe de travail informel comptait mettre la dernière main à une proposition d’amendement au RTM pour la session de décembre 2016 du GRSP. Il a ajouté que la prolongation du mandat jusqu’en mars 2017 permettrait au groupe d’achever ses travaux.

F. RTM no 9 (Sécurité des piétons) (point 17.6 de l’ordre du jour)

*Documents*: ECE/TRANS/WP.29/GRSP/2014/15 ; ECE/TRANS/WP.29/GRSP/2014/16 ; ECE/TRANS/WP.29/AC.3/24 ; ECE/TRANS/WP.29/AC.3/31   
Document informel WP.29-169-10.

1. L’expert des États-Unis d’Amérique a signalé que l’Administration nationale de la sécurité routière (NHTSA) avait lancé son analyse des coûts et des avantages et qu’elle comptait présenter ses résultats lors de la session de décembre 2016 du GRSP. Il a ajouté que l’avis de proposition de réglementation (NPRM) sur la sécurité des piétons avait pris du retard et que l’Administration nationale de la sécurité routière s’occupait de la transposition des phases 1 et 2 du RTM dans la réglementation nationale.
2. L’expert de la République de Corée a présenté une proposition d’autorisation d’amendement au RTM (WP.29-169-10) visant à y introduire des dispositions relatives au système de capot actif. L’AC.3 a demandé au secrétariat de distribuer le document correspondant sous une cote officielle à sa session de novembre 2016.

G. RTM no 15 (Procédure d’essai mondiale harmonisée   
pour les voitures particulières et véhicules utilitaires légers   
(WLTP) − phase 2) (point 17.7 de l’ordre du jour)

*Documents*: ECE/TRANS/WP.29/AC.3/39, ECE/TRANS/WP.29/2016/29 et ECE/TRANS/WP.29/AC.3/73.

1. La représentante de l’Union européenne a rendu compte à l’AC.3 des progrès réalisés par le groupe de travail informel WLTP et l’a informé qu’un nouveau RTM sur les émissions par évaporation était attendu pour 2017.
2. L’AC.3 a adopté le document ECE/TRANS/WP.29/2016/73 concernant l’autorisation d’élaborer la phase 2 du RTM no 15 sur la procédure WLTP et a prié le secrétariat de le soumettre en tant que document officiel de l’AC.3.

H. RTM no 16 (Pneumatiques) (point 17.8 de l’ordre du jour)

*Document*: ECE/TRANS/WP.29/AC.3/42.

1. Le Président de l’AC.3 a rappelé que l’examen de la proposition d’amendement 1 au RTM no 16 avait été reporté à la session de novembre 2016 du Comité (voir par. 108). Il a invité les Parties contractantes à étudier la possibilité d’élaborer la phase 2 dudit RTM et à envisager de faire appel à un responsable technique pour ce travail.

I. Projet de RTM sur la sécurité des véhicules électriques   
(point 17.9 de l’ordre du jour)

*Documents* : ECE/TRANS/WP.29/2016/30, ECE/TRANS/WP.29/2015/107, ECE/TRANS/WP.29/2014/87, ECE/TRANS/WP.29/2012/122, ECE/TRANS/WP.29/2012/121 et ECE/TRANS/WP.29/AC.3/32

1. Le représentant des États-Unis d’Amérique a rendu compte des activités du groupe de travail informel chargé d’élaborer le RTM sur la sécurité des véhicules électriques. Il a annoncé que le groupe de travail soumettrait un projet de RTM sous forme de document informel à la session de décembre 2016 du GRSP. Le groupe de travail, qui s’était réuni au cours de la semaine précédente (13-17 juin 2016, à Washington), avait bien avancé dans la mise au point de la phase 1, mais devait encore régler quelques questions techniques. Dans le cas où il ne parviendrait pas à un consensus sur ces questions, il demanderait conseil à l’AC.3. Les questions en suspens étaient la mise au point de l’essai d’exposition à l’eau, de l’essai de résistance à la propagation et des essais des fonctions du système de gestion de la batterie au niveau du véhicule.

J. Projet de RTM sur les véhicules à moteur silencieux   
(point 17.10 de l’ordre du jour)

*Document*: ECE/TRANS/WP.29/AC.3/33.

1. Le représentant des États-Unis d’Amérique, en sa qualité de Président du groupe de travail informel du RTM sur les véhicules à moteur silencieux, a rappelé ce qu’il avait dit à la session précédente (ECE/TRANS/WP.29/1120, par. 118) et a informé l’AC.3 du retard pris dans la publication du Règlement national sur les véhicules à moteur silencieux. Une fois que ce texte aurait été publié, le groupe de travail reprendrait ses activités.

XX. Questions sur lesquelles un échange de vues et de données devrait s’engager ou se poursuivre (point 18 de l’ordre du jour)

A. Compatibilité entre véhicules en cas de choc   
(point 18.1 de l’ordre du jour)

1. Aucune information nouvelle n’a été communiquée au titre de ce point de l’ordre du jour.

B. Systèmes de transport intelligents (point 18.2 de l’ordre du jour)

1. Aucune information nouvelle n’a été communiquée au titre de ce point de l’ordre du jour. L’AC.3 a décidé de supprimer le point.

C. Harmonisation des dispositions relatives aux chocs latéraux   
(point 18.3 de l’ordre du jour)

1. L’expert des États-Unis d’Amérique a informé l’AC.3 de l’état d’avancement des travaux du groupe de travail informel. Il a annoncé que celui-ci avait prévu de se réunir en septembre 2016 pour mettre la dernière main à un projet d’additif à la Résolution mutuelle no 1 visant à prendre en compte les spécifications du mannequin pour essais de choc latéral WorldSID du 50e centile. Il a en outre confirmé qu’il fallait encore du temps pour revoir les activités d’harmonisation relatives au mannequin WorldSID femme du 5e centile.

D. Véhicules électriques et environnement (point 18.4 de l’ordre du jour)

*Documents*: ECE/TRANS/WP.29/2014/81, ECE/TRANS/WP.29/AC.3/40 et ECE/TRANS/WP.29/AC.3/32.

1. Le représentant du Canada a rendu compte des activités de collecte de données et d’informations en cours. Il a indiqué qu’un projet de rapport sur les résultats des activités de la partie A du mandat ainsi que des informations sur diverses options et recommandations quant à la voie à suivre avaient été présentés et examinés au sein du GRPE en juin 2016. Il a souligné la collaboration étroite et fructueuse entre les groupes de travail informels des véhicules électriques et de l’environnement et de la procédure WLTP sur la question de la mesure des performances de la chaîne de traction. Il a également informé l’AC.3 de la planification des activités de la partie B du mandat dans chaque domaine de travail : a) la question du recyclage serait probablement retirée de tout mandat ultérieur ; b) un modèle avait été élaboré, dans le cadre des activités de mise en commun d’informations, en vue d’évaluer la consommation d’énergie d’un véhicule donné ; c) s’agissant des travaux de recherche et des documents sur les performances et la durabilité des batteries, les recherches portant sur une méthode de détermination de la consommation d’énergie pourraient se poursuivre et pourraient servir de base à l’élaboration d’un nouveau RTM ; d) la mise au point d’une procédure, à introduire dans le RTM no 15, devait être recommandée pour la détermination des performances de la chaîne de traction, conformément au mandat. Le représentant a en outre indiqué que le groupe de travail informel des véhicules électriques et de l’environnement se réunirait en juillet 2016 pour parvenir à un consensus final, et il a informé l’AC.3 qu’une demande d’élaboration d’un RTM pourrait être soumise à la session de novembre 2016 du Comité en vue de lancer les activités de la partie B du mandat.

E. Caractéristiques de la machine 3-D H (point 18.5 de l’ordre du jour)

1. L’AC.3 a noté que le représentant de l’Allemagne s’était démis de ses fonctions de Président du groupe de travail informel de l’harmonisation des caractéristiques de la machine 3-D H. Il a remercié M. Damm pour ses contributions et a souligné l’importance de cette activité. Le Président de l’AC.3 a prié les représentants du WP.29 et de l’AC.3 de choisir un nouveau président pour le groupe de travail.

F. Véhicules à hydrogène à pile à combustible (HFCV) (RTM no 13) − Phase 2 (point 18.6 de l’ordre du jour)

*Document*: ECE/TRANS/WP.29/AC.3/17.

1. Le représentant des États‑Unis d’Amérique a informé l’AC.3 que l’Administration nationale de la sécurité routière (NHTSA) était en train d’élaborer un avis de proposition de réglementation (NPRM) concernant la transposition de la phase 1 du RTM, qui était attendu pour la fin de l’année 2016. S’exprimant au nom des pays parrains et coparrains de la phase 1 du RTM, il a ajouté que le nombre de parrains serait probablement plus élevé pour la phase 2. Le représentant a en outre annoncé que, comme le programme de travail au titre de l’Accord devait être établi de façon définitive prochainement, une proposition informelle d’autorisation d’élaboration de la phase 2 du RTM serait soumise pour approbation par l’AC.3.

G. Nouvelles technologies n’ayant pas encore fait l’objet   
d’un règlement (point 18.7 de l’ordre du jour)

1. Aucune information nouvelle n’a été communiquée au titre de ce point de l’ordre du jour.

XXI. Éventuelles propositions d’élaboration de nouveaux RTM et d’amendements à des RTM existants, non traitées   
au titre du point 17 (point 19 de l’ordre du jour)

1. Aucune proposition nouvelle n’a été soumise au titre de ce point de l’ordre du jour.

XXII. Échange d’informations sur les nouvelles priorités   
à inclure dans le programme de travail   
(point 20 de l’ordre du jour)

1. Le Président a lancé un débat sur les priorités à prendre en compte dans les futurs travaux et a évoqué des questions telles que la protection de l’environnement, l’automatisation et la cybersécurité. La représentante de l’Union européenne a fait remarquer que ces questions devaient être présentées sous la forme d’actions spécifiques qui soient cohérentes avec le programme des différentes organisations de façon à éviter les chevauchements d’activités inutiles. Elle a en outre parlé de la mise en œuvre de la S.R.2, pour dire qu’il fallait rationaliser les travaux et se concentrer sur les tâches importantes. L’ordre du jour devait ainsi être ajusté pour permettre un échange de vues sur cette question primordiale.
2. Le Président a rappelé que lors de sessions précédentes, les représentants de l’industrie, à savoir la CLEPA, l’IMMA et l’OICA, avaient présenté des suggestions concernant de futurs travaux et les a invités à rassembler ces suggestions. Le représentant de l’OICA a fait observer que cette tâche serait difficile, mais qu’une actualisation du document commun serait nécessaire afin de tenir compte des activités menées dans les différentes régions.
3. Le Président a dit en conclusion qu’il serait nécessaire de revoir l’ordre du jour de la session de novembre 2016 afin de permettre un échange de vues sur le programme de travail et a invité les Parties contractantes à réfléchir aux priorités de ce programme en vue de cette session.

XXIII. Questions diverses (point 21 de l’ordre du jour)

1. Aucune question n’a été soulevée au titre de ce point de l’ordre du jour.

D. Comité d’administration de l’Accord de 1997 (AC.4)

XXIV. Constitution du Comité AC.4 et élection du Bureau pour 2016 (point 22 de l’ordre du jour)

1. Comme suite à la recommandation du WP.29, le Comité d’administration AC.4 ne s’est pas réuni (voir par. 12).

XXV. Amendements aux Règles de l’ONU nos 1 et 2   
(point 23 de l’ordre du jour)

*Documents*: ECE/TRANS/WP.29/2013/132/Rev.1 ; ECE/TRANS/WP.29/2013/133/Rev.1.

1. Aucune information n’a été communiquée en plus de celles données au titre du point 7.2 de l’ordre du jour (voir par. 69 à 74 ci-dessus).

XXVI. Élaboration de prescriptions applicables au matériel   
d’essai, aux qualifications et à la formation des inspecteurs   
et à la surveillance des centres d’essai (point 24 de l’ordre du jour)

1. Aucune information n’a été communiquée en plus de celles données au titre du point 7.3 de l’ordre du jour (voir par. 75 à 80 ci-dessus).

XXVII. Questions diverses (point 25 de l’ordre du jour)

1. Aucune question n’a été soulevée au titre de ce point de l’ordre du jour.

Annexe I

Liste des documents sans cote (WP.29-169-…)   
distribués lors de la 169e session

| *Numéro* | *Auteur* | *Point(s) de l’ordre du jour* | *Langue* | *Titre* | *Suivi* |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
|  |  |  |  |  |  |
| 1 | Secrétariat | 2.2 | A | WP.29, Working Parties, Informal Working Groups and Chairmanship | a) |
| 2 | Secrétariat | 2.2 | A | Draft calendar of meetings of WP.29, GRs and Committees for 2017 | a) |
| 3 | Secrétariat | 4.9.8 | A | Proposal for amendments to ECE/TRANS/WP.29/2016/56 | b) |
| 4 | Président du Groupe de travail de l’éclairage et de la signalisation lumineuse | 4.2 | A | Simplification of Lighting and Light-Signalling Regulations. Draft overview for WP.29 based on outcome of discussions at the 75th GRE session | a) |
| 5 | Secrétariat | 13 | A | Status of the 1998 Agreement of the global registry and of the compendium of candidates. Situation on priorities and proposals to develop UN GTRs as of 15 June 2016 | a) |
| 6 | Secrétariat | 12 et 14 | A | Executive Committee of the 1998 Agreement Forty-seventh session  1. Establishment of the Executive Committee AC.3 (item 12)  2. Consideration and vote by AC.3 (item 14) | a) |
| 7 | Coprésidents du groupe de travail informel du contrôle technique périodique | 7.2 | A | Revised proposal for Revision 2 to Rule No. 1 on uniform provisions for Periodical Technical Inspections of wheeled vehicles with regard to the protection of the environment | e) |
| 8 | Coprésidents du groupe de travail informel du contrôle technique périodique | 7.2 | A | Revised proposal for draft amendments to Rule No. 2 on uniform provisions for periodical technical inspections of wheeled vehicles with regard their roadworthiness | e) |
| 9 | Coprésidents du groupe de travail informel du contrôle technique périodique | 7.2 et 7.3 | A | Report to WP.29 about results of the 4th meeting of Informal Group on Periodical Technical Inspections | a) |
| 10 | République de Corée | 17.6 | A | Request for authorization to develop an amendment to global technical regulation No. 9 (Pedestrian safety) | d) |
| 11 | Groupe de travail informel de l’homologation de type internationale de l’ensemble du véhicule (IWVTA) | 4.3 | A | Report to the 169th session from the 21st IWVTA Informal Group meeting | a) |
| 12 | Secrétariat | 1 |  | Consolidated Annotated provisional agenda for the 169th session of the World Forum ; for the sixty-third session of the Administrative Committee of the 1958 Agreement ; for the forty-seventh session of the Executive Committee of the 1998 Agreement ; for the ninth session of the Administrative Committee of the 1997 Agreement | a) |
| 13 | Secrétariat | 8.6 | A | The performance of automotive systems in conditions other than those tested in the framework of type-approval or self-certification, with TPMS as a case study | c) |
| 14 | Secrétariat | 7.1 | A | Example of technical inspection certificate (Kazakhstan) | a) |
| 15 | Corée |  | A | Highlights of the speech by Director General Mr. Yongseog Kim of the Ministry of Land, Infrastructure and Transport in the Republic of Korea | a) |
| 16 | Programme mondial d’évaluation des nouveaux modèles d’automobiles (Global NCAP) | 6 | A | Global NCAP: Safer Cars for India Project − Euro NCAP: Quadricycle safety campaign | a) |

*Notes*:

a) Document dont l’examen est achevé ou qui doit être remplacé.

b) Document adopté.

c) Document transmis à tous les groupes de travail et dont l’examen sera poursuivi à la prochaine session.

d) Document dont l’examen sera poursuivi à la session suivante, sous une cote officielle.

e) Document renvoyé au groupe de travail informel du contrôle technique périodique.

Annexe II

État de l’Accord de 1998, du Registre mondial et du Recueil de règlements admissibles[[2]](#footnote-3)\*

Priorités et propositions en ce qui concerne l’élaboration de RTM : situation au 15 juin 2016

GRRF

| *Question* | *Groupe informel (oui‑non) /Président et Vice‑Président)* | *Responsable technique* | *Proposition officielle (ECE/TRANS/WP.29/…)* | *Proposition de projet de RTM (ECE/TRANS/WP.29/…)* | *Stade/Observations* |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| [Amendement 3] au RTM no 3 (Systèmes de freinage des motocycles) | − | − | − | − | Le GRRF a entamé des discussions préliminaires sur les systèmes de freinage des motocycles (prescriptions en matière d’ABS pour les tricycles, conditions dans lesquelles l’ABS peut être désactivé et freinage d’urgence). |
| Amendement 1 au RTM no 16 (Pneumatiques) | Non | Fédération de Russie | AC.3/42 | ../GRRF/2016/2  ../GRRF/2016/3 | Amendement 1 au RTM no 16 pour examen par l’AC.3 à sa session de juin 2016 |

GRSP

| *Question* | *Groupe informel (oui‑non)/ Président et Vice‑Président)* | *Responsable technique* | *Proposition officielle (ECE/TRANS/WP.29/…)* | *Proposition de projet de RTM (ECE/TRANS/WP.29/…)* | *Stade/Observations* |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Amendement 2 au RTM no 1 | Non | UE |  | [AC.3/42] | À sa session de juin 2016, l’AC.3 a approuvé la demande d’autorisation d’élaboration de l’amendement. |
| Phase 2 du RTM  no 7 (Appuie-tête) | Oui/Royaume-Uni | Japon | AC.3/25/Rev.1 | 2014/86 (quatrième rapport d’activité)  GRSP/2015/34  (projet de RTM) | À sa session de décembre 2016, le GRSP devrait examiner une proposition informelle qui porterait sur tous les sujets et qui comprendrait un projet d’additif 1 à la R.M.1. L’AC.3 a décidé de prolonger le mandat du groupe de travail informel jusqu’en mars 2017. |
| Phase 2 du RTM  no 9 (Flex-PLI) (Sécurité des piétons) | Oui/Allemagne/ Japon | Allemagne/ Japon | AC.3/24 | GRSP/2014/15  (projet de RTM)  GRSP/2015/2  GRSP/2014/16 (cinquième rapport d’activité) | À sa session de décembre 2016, le GRSP reprendra l’examen des valeurs de référence pour l’évaluation des blessures et du projet de RTM, ainsi que d’une proposition relative aux essais de pare-chocs. Le GRSP devrait aussi examiner une proposition concernant les systèmes de capot actif, soumise par l’expert de la Corée. |
| Amendement no [3] au RTM no 9 |  | Pays-Bas | AC.3/31 | GRSP/2014/2  GRSP/2014/5 | À sa session de décembre 2016, le GRSP examinera une proposition révisée relative aux points de contact des éléments de frappe tête pour les phases 1 et 2 du RTM. |
| Phase 2 du RTM no 13 (Véhicules à hydrogène à pile à combustible) |  |  |  |  | Le programme de travail devrait être établi sous sa forme définitive prochainement. Une proposition informelle d’autorisation d’élaboration de la phase 2 du RTM devrait être soumise pour approbation par l’AC.3. |
| RTM no 14 (Choc latéral contre un poteau) | Oui/Australie | Australie | AC.3/28 |  | Aucune information nouvelle n’a été communiquée lors de la session de mars 2016 de l’AC.3. |
| RTM sur la sécurité des véhicules électriques | Oui/États-Unis d’Amérique/UE/Japon/ Chine | UE/Japon/ États-Unis d’Amérique/Chine | AC.3/32 | 2012/121 (mandat)  2012/122 (premier rapport d’activité)  2014/87 (deuxième rapport d’activité)  2015/107 (troisième rapport d’activité)  2016/30 (quatrième rapport d’activité) | Le GRSP devrait achever les activités de la phase 1 à la fin de l’année 2016 et réserver les travaux de recherche sur le long terme pour la phase 2. |

GRPE

| *Question* | *Groupe informel (oui-non)/ Président et Vice‑Président)* | *Responsable technique* | *Proposition officielle (ECE/TRANS/WP.29/…)* | *Proposition de projet de RTM (ECE/TRANS/WP.29/…)* | *Stade/Observations* |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Nouveau RTM sur les émissions de gaz de carter et les émissions par évaporation des véhicules à moteur à deux ou trois roues | Oui/UE (EPPR) | UE | AC.3/36/Rev.1 (sur la base du 2015/113) |  | L’AC.3 s’attend à examiner une proposition de nouveau RTM sur les émissions de gaz de carter et les émissions par évaporation en juin 2016. |
| Nouveau RTM sur l’autodiagnostic des véhicules à moteur à deux ou trois roues | Oui/UE (EPPR) | UE | AC.3/36/Rev.1 (sur la base du 2015/113) |  | L’AC.3 s’attend à examiner une proposition de nouveau RTM sur l’autodiagnostic en novembre 2016. |
| Amendement 1 au RTM no 15 (WLTP) | Oui/Allemagne (WLTP) | UE/Japon | AC.3/39 (sur la base du 2014/30) |  | L’AC.3 s’attend à examiner une proposition d’amendement 1 au RTM no 15 en juin 2016 à la suite des activités menées au titre de la phase 1b. |
| Véhicules électriques et environnement | Oui/ États-Unis/Chine/ Japon | Canada/ Chine/UE/ Japon/ États-Unis d’Amérique | AC.3/40 (sur la base du 2014/81) |  | L’AC.3 s’attend à examiner en juin 2016 l’état d’avancement des travaux au titre de la partie A du mandat ainsi que la ou les demandes d’élaboration de RTM pour la partie B. |

GRB

| *Question* | *Groupe informel (oui-non)/ Président et Vice‑Président)* | *Responsable technique* | *Proposition officielle (ECE/TRANS/WP.29/…)* | *Proposition de projet de RTM (ECE/TRANS/WP.29/…)* | *Stade/Observations* |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Véhicules à moteur silencieux | Oui/États-Unis d’Amérique/ Japon | UE/Japon/ États-Unis d’Amérique | AC.3/33 (y compris le mandat) |  | L’AC.3 devrait recevoir un rapport d’activité du groupe de travail informel des véhicules à moteur silencieux à sa session de novembre 2016. |

GRSG

| *Question* | *Groupe informel (oui‑non)/ Président et Vice‑Président)* | *Responsable technique* | *Proposition officielle (ECE/TRANS/WP.29/…)* | *Proposition de projet de RTM (ECE/TRANS/WP.29/…)* | *Stade/Observations* |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Vitrages pour toits ouvrants panoramiques | Oui/Corée/ Allemagne | Corée | AC.3/41 |  | L’AC.3 a adopté le mandat du groupe de travail informel des vitrages de toit panoramiques tel qu’actualisé et prolongé jusqu’en mars 2017. |

Questions devant faire l’objet d’un échange de vues

| *Groupe de travail* | *Question* | *Groupe informel (oui‑non)/Président et Vice-Président)* | *Responsable technique* | *Proposition officielle (ECE/TRANS/WP.29/…)* | *Stade* |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| GRSP | Compatibilité entre véhicules en cas de choc | Non | Non | − | Aucune information nouvelle n’a été communiquée. |
| GRSP | Mannequins de choc latéral harmonisés | Oui | États-Unis d’Amérique | 2010/88 (deuxième rapport d’activité) | L’AC.3 a été informé des progrès réalisés dans l’élaboration du mannequin femme du cinquième centile et a noté que ce mannequin devrait peut-être faire l’objet de modifications. |
| WP.29 | Systèmes de transport intelligents | Non | − | − | Aucune nouvelle information n’a été communiquée à l’AC.3. |
| WP.29 | Véhicules électriques et environnement | Oui | États-Unis d’Amérique, Canada, Chine, UE | − | L’AC.3 a reçu un rapport intermédiaire du groupe de travail informel des véhicules électriques et de l’environnement qui met en évidence la bonne entente avec le groupe de travail informel de la procédure WLTP. Il est prévu de remettre un rapport au GRPE à sa session de juin 2016. L’AC.3 s’attend à recevoir les résultats des activités menées au titre de la partie A du mandat à sa session de novembre 2016. |
| WP.29 | Nouvelles technologies n’ayant pas encore fait l’objet d’un règlement | Non | Non | − | Aucune information nouvelle n’a été communiquée à l’AC.3. |

Annexe III

Calendrier des réunions du Forum mondial (WP.29) et de ses organes subsidiaires et comités pour l’année 2017 (à confirmer par les services de conférence)

Le tableau ci-dessous contient aussi des renseignements concernant les services d’interprétation, la réservation des salles, les dates limites de soumission des documents et le nombre de participants.

| *Mois* | *Réunion (titre et numéro de session)* | *Dates proposées* | *Programme* | *Nombre  de demi-journées* | *Interprétation* | *Salle* | *Délai de 12 semaines* | *Nombre de représentants* |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Janvier | Groupe de travail de la pollution et de l’énergie (GRPE) (soixante-quatorzième session) | 10-13 | Après-midi/matin | 6 | Oui |  | 10.10.2016 | 150 |
| Janvier | Groupe de travail en matière de roulement et de freinage (GRRF) (quatre-vingt-troisième session) | 23-27 | Après-midi/matin | 8 | Oui |  | 31.10.2016 | 120 |
| Février | Groupe de travail du bruit (GRB) (soixante-cinquième session) | 15-17 | Après-midi/après-midi | 5 | Oui |  | 21.11.2016 | 80 |
| Mars | Comité de gestion pour la coordination des travaux (WP.29/AC.2) (123e session) | 13 | Matin/après-midi | 2 | Non |  |  | 35 |
| Mars | Forum mondial de l’harmonisation des Règlements concernant les véhicules (WP.29) (171e session) ;  Comité d’administration de l’Accord de 1958 (AC.1 : soixante-cinquième session) ;  Comité exécutif de l’Accord de 1998 (AC.3 : quarante-neuvième session) ;  Comité d’administration de l’Accord de 1997 (AC.4 : onzième session) | 14-17 (14 14‑15 15) | Matin/matin  (après-midi après-midi/matin après-midi) | 7 | Oui |  | 05.12.2016 | 160 |
| Avril | Groupe de travail de l’éclairage et de la signalisation lumineuse (GRE) (soixante-dix-septième session) | 4-7 | Matin/après-midi | 8 | Oui |  | 09.01.2017 | 100 |
| Avril | Groupe de travail des dispositions générales de sécurité (GRSG) (112e session) | 24-28 | Après-midi/matin | 8 | Oui |  | 30.01.2017 | 120 |
| Mai | Groupe de travail de la sécurité passive (GRSP) (soixante et unième session) | 8-12 | Après-midi/matin | 8 | Oui |  | 13.02.2017 | 100 |
| Juin | Groupe de travail de la pollution et de l’énergie (GRPE) (soixante-quinzième session) | 6-9 | Après-midi/matin | 6 | Oui |  | 13.03.2017 | 150 |
| Juin | Comité de gestion pour la coordination des travaux (WP.29/AC.2) (124e session) | 19 | Matin/après-midi | 2 | Non |  |  | 35 |
| Juin | Forum mondial de l’harmonisation des Règlements concernant les véhicules (WP.29) (172e session) ;  Comité d’administration de l’Accord de 1958  (AC.1 : soixante-sixième session) ;  Comité exécutif de l’Accord de 1998  (AC.3 : cinquantième session) ;  Comité d’administration de l’Accord de 1997  (AC.4 : douzième session) | 20-23 (21 21-22 22 | Matin/matin (après-midi après-midi/matin après-midi) | 7 | Oui |  | 27.03.2017 | 160 |
| Septembre | Groupe de travail du bruit (GRB) (soixante-sixième session) | 4-6 | Après-midi/après-midi | 5 | Oui |  | 12.06.2017 | 80 |
| Septembre | Groupe de travail en matière de roulement et de freinage (GRRF) (quatre-vingt-quatrième session) | 19-22 | Matin/matin | 7 | Oui |  | 26.06.2017 | 120 |
| Octobre | Groupe de travail des dispositions générales de sécurité (GRSG) (113e session) | 10-13 | Matin/matin | 7 | Oui |  | 17.07.2017 | 120 |
| Octobre | Groupe de travail de l’éclairage et de la signalisation lumineuse (GRE) (soixante-dix-huitième session) | 24-27 | Matin/matin | 7 | Oui |  | 31.07.2017 | 100 |
| Novembre | Comité de gestion pour la coordination des travaux (WP.29/AC.2) (125e session) | 13 | Matin/après-midi | 2 | Non |  |  | 35 |
| Novembre | Forum mondial de l’harmonisation des Règlements concernant les véhicules (WP.29) (173e session) ;  Comité d’administration de l’Accord de 1958  (AC.1 : soixante-septième session) ;  Comité exécutif de l’Accord de 1998  (AC.3 : cinquante et unième session) ;  Comité d’administration de l’Accord de 1997  (AC.4 : treizième session) | 14-17 15 15-16 16 | Matin/matin matin après-midi/matin après-midi/matin | 7 | Oui |  | 21.08.2017 | 160 |
| Décembre | Groupe de travail de la sécurité passive (GRSP) (soixante-deuxième session) | 12-15 | Matin/matin | 7 | Oui |  | 18.09.2017 | 100 |
|  |  | **Total : 109 demi-journées = 54,5 jours** | | |  |  |  |  |

À l’exception des trois sessions du WP.29/AC.2 (qui se tiendront sans interprétation), toutes les sessions seront PUBLIQUES.

La mention « après-midi/matin » signifie que la session commencera le premier jour à 14 h 30 et se terminera le dernier jour à 12 h 30.

La mention « après-midi/après-midi » signifie que la session commencera le premier jour à 14 h 30 et se terminera le dernier jour à 17 h 30.

La mention « matin/après-midi » signifie que la session commencera le premier jour à 9 h 30 et ne s’achèvera pas, en principe, avant 17 h 30 le dernier jour.

Les sessions du Comité de gestion pour la coordination des travaux (WP.29/AC.2) et du Forum mondial (WP.29) commenceront à 10 heures (le premier jour seulement) et à 10 h 30 le dernier jour (vendredi). Pendant les sessions du WP.29, le Comité d’administration de l’Accord de 1958 (AC.1) tiendra normalement ses sessions le mercredi, les sessions du Comité exécutif de l’Accord de 1998 (AC.3) se tiendront normalement le jeudi matin et les sessions du Comité d’administration de l’Accord de 1997 (AC.4) se tiendront le mercredi ou le jeudi après-midi, si nécessaire.

*Note* : Salon de l’automobile de Genève, Palexpo : 14-17 mars 2017 (journées de la presse : 7 et 8 mars 2017).

1. Qui représentait aussi la Motor and Equipment Manufacturers Association (MEMA) et la Japan Auto Parts Industries Association (JAPIA) (TRANS/WP.29/885, par. 4). [↑](#footnote-ref-2)
2. \* Les informations concernant les Parties contractantes (36), le Registre mondial et le Recueil des Règlements admissibles figurent dans le document ECE/TRANS/WP.29/1073/Rev.16. [↑](#footnote-ref-3)